



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 24 MARS 2025

Le 24 mars 2025, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Laure Arjallès-Jacquet, relative à la circulation automobile rue de Liège ;
- question de M. Thierry Gonzalez, relative à l'activité des épiceries de nuit ;
- question de M. Jérôme Goldenberg, relative aux terrasses des commerçants place Gustave Toudouze ;
- question de M. Francisco Ramos, relative aux nuisances liées aux coursiers ;
- question de M. Jérôme Guitet, relative aux actions policière dans le 9^e.

Puis, à 18h50, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 18 mars 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govcuyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Est partie en cours de séance : Mme Frédérique Dutreuil (départ à 20h40).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.014 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.017 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.015 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Hommage du Conseil du 9^e arrondissement de Paris à Mme Ginette Moulin.

5. V.09.2025.007 Vœu présenté par Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement, relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9^e arrondissement en mémoire de Ginette et d'Étienne Moulin.

6. V.09.2025.*** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue socialiste du groupe Paris en Commun, pour rendre hommage à Mme Ginette Moulin dans l'espace public du 9^e arrondissement. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

7. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

8. 2025.DASCO.6 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux situés au 10 rue de Clichy (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

9. 2025.DASCO.16 Avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour à Paris (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. Q.09.2025.001 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en Commun, relative à la situation de l'école publique dans le 9^e arrondissement.

11. 09.2025.016 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue de Provence à Paris 9^e et autorisation à la Maire du 9^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

12. 2025.DFPE.17 Subvention (136 013 euros), avenant n° 1 à l'association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9^e) pour la halte-garderie « Atelier Berlioz » 18 bis rue de Bruxelles (9^e).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. 2025.DFPE.51 Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

14. 2025.DFPE.54 Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9^e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

15. 2025.DFPE.64 Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes, dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

16. 2025.DFPE.81 Subvention (6 733 046 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (10^e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

17. 2025.DEVE.1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

18. 2025.DAE.60 Création du marché découvert Sainte-Cécile (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

19. Q.09.2025.002 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en Commun, relative à la fermeture des commerces dans le 9^e arrondissement.

20. V.09.2025.005 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif au soutien aux artisans du Bâtiment.

21. 2025.DLH.18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

22. 2025.DLH.96-6 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat - Garantie des prêts PLAI, PLUS et PLS pour un programme de création de logements sociaux situé au 90 rue La Fayette (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

23. 2025.DLH.106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

24. 2025.DAC.129 Avenant à convention d'équipement pour prolongation des délais avec l'association Faites le 9 pour la restauration des fresques publicitaires rue des Martyrs (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

25. 2025.DEVE.2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement) et l'établissement public Paris Musées.

M. Nicolas Cour rapporteur.

26. Q.09.2025.003 Question orale déposée par Arnaud Ngatcha pour le groupe Paris en Commun, relative à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la Fête de l'Europe du 10 mai 2025 et à la promotion du Conseil parisien des Européens.

27. Q.09.2025.004 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha pour le groupe Paris en Commun, relative à la valorisation de la transmission mémorielle dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire passe la parole à Mme Laure Arjallès-Jacquet qui pose une question relative à la circulation automobile rue de Liège, partagée par des riverains et des professionnels avec qui elle a échangé. Elle précise qu'il s'agit de la portion de la rue de Liège se trouvant dans le 9^e arrondissement, entre la rue d'Amsterdam et la rue de Clichy.

Alors que l'ensemble du quartier bénéficie d'aménagements qui favorisent la réduction du trafic et la création d'espaces apaisés, cette portion de rue est devenue un véritable axe de circulation et de traversée du quartier. Après deux ans de travaux et de perturbations associées, sans concertation préalable, la rue de Liège reçoit en un seul point la circulation issue de trois axes : la rue d'Amsterdam montante, la rue d'Amsterdam descendante et la rue de Liège du 8^e, nettement plus large que la rue de Liège du 9^e. La rue accueille aussi une part du stationnement et des places de livraison. Cela engendre de graves nuisances. Les conséquences sont multiples et affectent directement la qualité de vie des riverains et des personnes qui y travaillent. Une circulation accrue et des bouchons récurrents sont responsables de pollutions sonore et olfactive insupportables qui contraignent les riverains à vivre le jour et la nuit fenêtres fermées. Les klaxons intempestifs, les injures, les sirènes, les interventions de la fourrière et les lumières de véhicules d'urgence bloqués dans les embouteillages sont courants. Des véhicules non résidents fréquentent les établissements nocturnes des environs, ce qui entraîne des nuisances sonores et parfois du vandalisme. Il est aussi question d'une désorganisation de l'espace public puisque les vélos empruntent très fréquemment les trottoirs, parfois à vive allure. Dans un sens, il s'agit de cyclistes qui ne peuvent pas emprunter la piste cyclable trop petite et dangereuse.

Dans le sens inverse, il s'agit de cyclistes qui ne supportent pas la pollution ou les embouteillages, et de conducteurs de scooters. Un accident grave impliquant un scooter s'est déjà produit et cette pratique provoque régulièrement des altercations vives.

Les perturbations et nuisances sont nombreuses, de tôt le matin à tard le soir, y compris les weekends. Elles nuisent directement à l'attractivité du quartier, tant pour les résidents que pour les professionnels, pour les hôtels et les cafés-restaurants. La seule terrasse de la rue est à peine praticable aux beaux jours, tant la pollution et les nuisances sonores sont importantes.

Mme Laure Arjalliès-Jacquet informe que, pour remédier à la situation, un certain nombre de riverains et de professionnels souhaitent proposer les mesures suivantes : restreindre la circulation nord-sud en limitant strictement l'usage de la rue d'Amsterdam descendante et remontante, à l'instar de ce qui a été fait rue de Clichy ; apposer des panneaux interdiction, sauf desserte locale, bus et vélos, aux entrées de la rue, place de Clichy dans le sens de la descente et à l'angle de la rue de Londres dans le sens de la remontée, de manière à restreindre l'accès des automobilistes ; inverser le sens de circulation de la rue de Liège du 8^e, entre la rue d'Amsterdam et la place de l'Europe. La rue de Liège dans son ensemble est pour l'instant assimilée à un axe de circulation ouest-est, alternative à la rue Saint-Lazare, à la rue de Châteaudun et au boulevard des Batignolles. Le phénomène s'est accru depuis l'impossibilité de remonter la rue de Saint-Pétersbourg depuis la place de l'Europe. Une alternative à cette mesure serait d'appliquer la stricte restriction desserte locale, bus et vélos, à la totalité de la rue de Liège, à partir de la place de l'Europe, sans en inverser le sens dans la partie du 8^e.

Mme Laure Arjalliès-Jacquet ajoute qu'une fois la circulation restreinte et apaisée, ils aimeraient que la rue de Liège du 9^e soit aménagée de manière agréable, en cohérence avec ce qui a été fait dans les rues adjacentes. Il pourrait s'agir de supprimer tout le stationnement parking et livraison sur l'un des côtés de la rue, de planter une zone végétale, si possible de moindre largeur, de manière à organiser une vraie piste cyclable remontante et à libérer les trottoirs des vélos. Il s'agirait de maintenir du côté sud les places de parking et de livraison dans une mesure raisonnable, tout en incluant les quatre places de parking PMR et si possible en augmentant leur nombre à six.

Mme Laure Arjalliès-Jacquet affirme qu'ils sont un grand nombre à souhaiter avec force que des actions soient prises. Les riverains et professionnels placent beaucoup d'espoir dans une action future, si possible proche, de leur mairie.

Mme la Maire la remercie et indique que ce sujet préoccupe depuis de longs mois l'exécutif du 9^e arrondissement, qui est parfaitement conscient de cette situation. Des études et actions, bien qu'insuffisantes, ont été menées. Elle propose à son Premier adjoint en charge des aménagements de répondre précisément.

M. Sébastien Dulermo remercie Mme Laure Arjalliès-Jacquet pour ses remarques, mais aussi pour ses propositions qui ont permis de terminer son intervention de façon positive.

Il informe que la concertation dans le quartier, surtout concernant les aménagements rue de Clichy, a commencé vers 2017, la première réunion publique s'étant tenue dans l'école de la rue de Clichy. De nombreux scénarios ont été imaginés pour essayer de baisser le trafic rue de Clichy, ce qui était nécessaire pour la réaménager, afin de gagner de la place sur la chaussée et élargir le trottoir. M. Sébastien Dulermo reconnaît que tout n'est pas parfait dans la rue de Clichy et que d'autres améliorations sont à apporter. Mais le trafic a pu être réduit, après une longue période de concertations, d'études et de travaux.

M. Sébastien Dulermo explique qu'il existe dans cette rue de Liège un goulot d'étranglement. Plusieurs scénarios ont été imaginés à l'intérieur du 9^e arrondissement, mais, compte tenu du trafic venant du 8^e arrondissement, c'est-à-dire de l'ouest, le travail devait être mené entre les deux mairies, dans l'objectif d'arrêter l'entrée des voitures dès la place de l'Europe. De nombreuses réunions ont été menées avec la mairie centrale et la Mairie du 8^e arrondissement pour envisager des scénarios. Il s'agissait par exemple d'agir en amont de la place de l'Europe, rue de Vienne ou rue de Madrid, ou plus radicalement de piétonniser la rue de Liège. L'exécutif du 9^e arrondissement était sur le point de conclure avec l'exécutif du 8^e arrondissement que cette dernière option était la meilleure. Cependant, lors de la votation sur les SUV, quelques mois auparavant, à la question posée par la Mairie du 8^e arrondissement, les habitants ont majoritairement répondu qu'ils étaient contre la piétonnisation et la végétalisation autour de la rue de Liège. À partir de ce moment, la Mairie du 8^e arrondissement n'a plus souhaité mettre en place ces aménagements. M. Sébastien Dulermo précise que cette concertation avec la Mairie du 8^e arrondissement avait commencé dès le début des travaux rue de Clichy, pour répondre à l'attente très forte des habitants du secteur.

M. Sébastien Dulermo informe que l'exécutif du 9^e arrondissement a donc essayé de trouver une autre solution avec les services. Pendant les vacances de Noël, un nouveau réglage des feux de circulation a été mis en place, non pas pour réduire le trafic, mais pour faire en sorte de mieux coordonner les feux et de réduire les embouteillages, donc les nuisances et les comportements agressifs. L'étude d'impact est en cours.

M. Sébastien Dulermo évoque ensuite la possibilité de passer à la vitesse supérieure, qui consiste à supprimer une file de stationnement pour essayer de donner plus de place aux vélos qui roulent aujourd'hui sur les trottoirs. Concernant la circulation elle-même, l'exécutif du 9^e arrondissement continue de travailler avec la mairie centrale pour influencer sur les décisions de la Mairie du 8^e arrondissement. À ce stade, aucune solution n'a été mise en place pour résoudre l'afflux de véhicules venant de l'ouest.

M. Sébastien Dulermo évoque ensuite la solution d'inverser le sens de circulation rue Moncey, pour supprimer l'axe descendant ouest-est vers la rue Blanche. La votation en ligne et par courrier a révélé que la moitié des habitants étaient pour et l'autre moitié contre. Les services ont en outre déconseillé cette option qui provoquerait des reports de trafic non voulus, et recommandé de penser les changements de sens de circulation à la bonne échelle.

M. Sébastien Dulermo affirme qu'il n'existe pas de solution miracle immédiate, mais que l'exécutif du 9^e arrondissement fait son possible pour trouver une solution assez rapidement.

M. Sébastien Dulermo explique que, dans la mesure où les véhicules viennent de la place de l'Europe, un inversement du sens rue Moncey, où la circulation est aussi importante bien que moindre, n'aboutirait pas forcément à une réduction du trafic dans la portion de la rue de Clichy. Par ailleurs, à une époque où les applications Waze et Google n'existaient pas, les études de trafic montraient que les projets mis en œuvre marchaient à tous les coups. Désormais, malgré les aménagements réalisés, les automobilistes trouvent toujours via ces applications le meilleur chemin possible. C'est pourquoi la seule façon de répondre durablement à cette problématique était la piétonnisation de la rue Liège, du côté du 8^e arrondissement. Si une piétonnisation était réalisée du côté du 9^e arrondissement, il n'y aurait plus de solution pour les automobilistes venant de l'ouest.

Mme la Maire affirme que ce sujet les préoccupe beaucoup, ce qui explique qu'ils y consacrent un temps conséquent. Elle informe qu'elle est allée à la Mairie du 8^e arrondissement pour présenter l'aménagement de la rue de Clichy parce qu'elle considère que les décisions d'aménagement d'un territoire doivent ainsi être prises en concertation avec les voisins et à l'échelle de Paris. Mme la Maire déplore cependant l'absence de stratégie à l'échelle de Paris, en précisant que le projet de mise en place d'une zone à trafic limitée à Paris Centre n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les autres arrondissements de Paris, cette absence de stratégie globale expliquant aussi les conséquences malheureuses évoquées.

Mme la Maire informe qu'elle a mis sur la table la situation des rues de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Madrid, et confirme que la Mairie du 8^e arrondissement et la mairie centrale avaient pour projet la piétonnisation de la rue de Liège. Or, la projet a été annulé après un vote défavorable des électeurs du 8^e arrondissement, la piétonnisation de la rue de Liège ayant fait l'objet d'une question locale lors de la dernière votation citoyenne, ce qui a causé de l'embarras et nécessite désormais de trouver une autre solution. Mme la Maire indique que l'installation de jardinières de pleine terre comme dans le reste du quartier n'est pas possible, compte tenu du réseau dense sous cette artère.

Mme la Maire s'engage à revenir vers les habitants, les commerçants et les hôtels, dès que leurs services auront élaboré un plan d'aménagement efficace.

Mme Laure Arjalliès-Jacquet se demande si la clinique de la rue de Turin n'est pas aussi affectée par les ralentissements rue de Liège, du côté du 8^e arrondissement, compte tenu des ambulances prises dans les bouchons, auquel cas cela constituerait un bon argument pour revenir sur la votation citoyenne.

Mme la Maire confirme que la proposition de cette question à la votation avait étonné tout le monde à l'époque, et répond qu'elle a compris que la clinique de la rue de Turin ne s'opposait pas à la piétonnisation.

Une personne intervient hors micro en soulignant un problème de sécurité.

Mme la Maire répond que cela justifie la mise en place urgente de l'aménagement.

Mme la Maire note que le plan de circulation est la partie la plus compliquée, et que la Mairie du 9^e arrondissement continuera de travailler avec la Mairie du 8^e arrondissement et la mairie centrale pour éviter ce goulot d'étranglement en amont, en sachant que cela ne dépend pas uniquement de la décision de son exécutif. Elle s'engage néanmoins à réaliser l'aménagement rapidement. Elle propose de planifier une prochaine réunion avec les riverains afin d'améliorer le cadre de vie qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui.

M. Sébastien Dulermo indique que l'exécutif du 9^e arrondissement s'entretiendra d'abord avec les services afin de leur demander quelques éléments, avant d'organiser une réunion avec les habitants de la rue de Liège, en précisant qu'il ne répond pas à tous les mails qui lui sont envoyés.

Mme la Maire propose d'organiser cette réunion juste après les vacances de printemps, afin de leur apporter des éléments précis et pragmatiques ainsi qu'un calendrier.

Mme Laure Arjalliès-Jacquet les remercie.

Mme la Maire donne la parole à M. Thierry Gonzalez qui pose une question relative à l'activité des épiceries de nuit. M. Thierry Gonzalez informe qu'il s'exprime au nom du comité de la rue de Montyon dont il fait partie. Dans cette rue, l'année précédente, s'est installée une épicerie de nuit, dont la vocation principale est de vendre de l'alcool à toute heure de la nuit. Cela engendre des conversations à voix haute, des disputes, des bagarres, des véhicules arrêtés au milieu de la chaussée, portes ouvertes et feux allumés, qui diffusent de la musique à tue-tête. M. Thierry Gonzalez indique avoir découvert que ces épiceries de nuit concernaient toute la ville de Paris, en particulier le nord-est, et un certain nombre de villes de province. Il évoque le cas récent de la ville de Marseille où le Préfet a décidé la fermeture administrative de ces épiceries de nuit, décision approuvée par le juge des référés, compte tenu de l'importance des dysfonctionnements. M. Thierry Gonzalez demande quelle est la situation de ces épiceries de nuit à Paris, et plus particulièrement dans le 9^e arrondissement où cette activité se limite rue de Montyon. Il demande des informations sur les actions conduites par la Mairie du 9^e arrondissement avec les autres acteurs publics, les résultats obtenus et les perspectives à court et à moyen terme.

Mme la Maire le remercie et confirme que la Mairie du 9^e arrondissement connaît bien ce sujet, en rappelant que des actions ont été entreprises puisque l'établissement en question a fait l'objet d'une fermeture administrative pendant un certain temps. Elle propose à son adjointe de répondre.

Mme Adeline Guillemain le remercie pour sa question. Elle confirme que l'exécutif du 9^e arrondissement est mobilisé face à ces nuisances générées par certaines épiceries de nuit qui vendent de l'alcool à toute heure et, dans certains cas, des produits de contrebande. Ces pratiques, en plus d'être illégales, participent au trouble de l'ordre public et dégradent le cadre de vie des habitants. Sur le plan juridique, lorsqu'une épicerie vend de l'alcool, elle est assimilée à un débit de boissons et est donc soumise à des horaires de fermeture.

Cette obligation est souvent mal comprise par les exploitants qui pensent pouvoir ouvrir sans restriction d'horaires. L'arrêté du 10 juin 2010, modifié depuis, affirme que les établissements doivent fermer à 2h00 et rouvrir à 5h00. À partir de 2023, la police municipale a renforcé les contrôles dans tout le 9^e arrondissement pour rappeler ces règles aux commerçants. Les infractions constatées ont entraîné des verbalisations. En 2023 et 2024, 11 épiceries ont été contrôlées. Depuis 2025, aucune verbalisation n'a été effectuée par la police nationale. Mme Adeline Guillemain explique que cette action pédagogique et répressive, menée par les polices, permet d'observer à l'échelle de l'arrondissement un progrès et un meilleur respect des horaires, même si la vigilance reste de mise. Suite à la demande de l'exécutif du 9^e arrondissement, un arrêté préfectoral, renouvelé chaque année, le dernier étant valable jusqu'au 2 janvier 2026, encadre strictement la vente et la consommation d'alcool sur l'espace public dans deux secteurs. La rue de Montyon n'en fait pas partie, mais il s'agit d'un secteur comprenant notamment les voies de Clichy, Rochechouart, Magenta, Pétrille, Condorcet, et d'un secteur comprenant les rues La Fayette, du Faubourg Poissonnière et du Faubourg Montmartre. Dans ces rues, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique de 23h00 à 7h00, et la vente à emporter de boissons alcoolisées est interdite entre 19h00 et 7h00. Ces mesures ont permis de réduire les attroupements et les désordres liés à la consommation d'alcool nocturne, qui étaient souvent aggravés par les ventes de ces épiceries.

Mme Adeline Guillemain ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement travaille avec la Police nationale, la police municipale et la préfecture de Police pour intensifier les contrôles et sanctionner les commerçants dans ces secteurs et en périphérie, y compris rue de Montyon.

M. Thierry Gonzalez affirme qu'aucune évolution n'a été constatée rue de Montyon, et recommande d'y intensifier les contrôles.

Mme la Maire informe que, dans les mois précédents l'établissement en question a fait l'objet d'une action policière importante et qu'il a été juridiquement contraint de fermer.

M. Thierry Gonzalez confirme qu'il a été fermé pendant un mois, mais qu'il a repris depuis son activité.

Mme la Maire explique que la procédure de fermeture administrative d'établissements est toujours très longue. Une fermeture d'un mois nécessite le constat par la préfecture de Police d'un grand nombre de procès-verbaux. Mme la Maire confirme que cette épicerie fait partie des établissements surveillés, même si la police ne peut pas y être postée devant toute la journée et toute la nuit.

Mme la Maire et Mme Adeline Guillemain proposent de signaler à nouveau ce problème à la police, en l'invitant à être plus attentive au suivi de cet établissement.

M. Thierry Gonzalez les remercie.

Mme la Maire passe la parole à M. Jérôme Goldenberg qui pose une question relative aux terrasses des commerçants place Gustave Toudouze. M. Jérôme Goldenberg les remercie d'avoir retenu sa question.

Il demande dans quelle mesure l'exécutif du 9^e arrondissement entendait utiliser ses pouvoirs pour faire respecter les autorisations de terrasses délivrées aux établissements de restauration, en particulier place Gustave Toudouze. Il constate que ces autorisations de terrasses ne sont pas toujours respectées, puisque certaines s'étendent bien au-delà de la limite, gênent la circulation et génèrent des nuisances sonores, en particulier pour les riverains. Il évoque l'intervention de la police municipale, jeudi 20 mars, à laquelle il a assisté, qui n'a pas établi de procès-verbal pour débordement de terrasses, préférant mener une action de sensibilisation auprès des restaurateurs. M. Jérôme Goldenberg espère qu'elle portera ses fruits avant la belle saison, notamment le soir.

Mme la Maire le remercie pour sa question et propose à son adjoint en charge du commerce de lui répondre. Elle précise que la place Gustave Toudouze ne bénéficie pas d'un rallongement de terrasse estivale, ni d'une contre terrasse permanente.

M. Jean-Pierre Plagnard regrette de constater que des établissements ne respectent pas les règles. Il évoque la vigilance nécessaire de tout le monde, y compris de la police municipale. Les forces de l'ordre interviennent dès qu'elles sont informées pour pouvoir sanctionner. M. Jean-Pierre Plagnard explique cependant que le nombre d'équipes de police municipale est insuffisant, et que les amendes ne sont pas aussi fortes qu'espéré. Il recommande une implication de tous. Il évoque l'application DansMaRue qui permet de recenser les débordements, les conseils de quartier qui relayent régulièrement ces problèmes, et les conseillers d'arrondissement qui sont très attentifs pour faire cesser ces débordements. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que l'arrêté du 5 avril 2022, évoqué par Mme la Maire, publié au *Journal officiel* de la ville de Paris, interdit toute terrasse sur la place Gustave Toudouze.

Mme la Maire précise qu'il s'agit là de terrasses estivales, alors que M. Jérôme Goldenberg parle de terrasses pérennes qui ont une certaine longueur autorisée. Elle rappelle que l'exécutif du 9^e arrondissement a restreint l'usage des terrasses sur le périmètre.

M. Jérôme Goldenberg indique qu'il n'a pas l'intention de revenir sur les autorisations qui ont été accordées, mais qu'il souhaite qu'elles soient respectées et qu'il n'y ait pas de débordement.

Mme la Maire explique que certains établissements préfèrent payer des procès-verbaux plutôt que de se mettre aux normes. Elle rappelle qu'à une époque, 2 000 demandes de terrasses étaient déposées, compte tenu des activités commerciales et bistrotières très importantes dans le 9^e arrondissement qui fait partie des trois arrondissements comptant la plus forte densité de restaurants et de bars, avec le 11^e arrondissement et Paris Centre. Elle confirme qu'il s'agit de faire respecter la réglementation par l'établissement de procès-verbaux et par la présence de leur police municipale.

M. Jérôme Goldenberg les remercie.

Mme la Maire passe la parole à M. Francisco Ramos qui pose une question relative aux nuisances sonores liées aux coursiers.

Mme la Maire le remercie et propose à son adjointe de lui répondre.

Mme Adeline Guillemain le remercie pour sa question qui met en lumière un problème bien réel et régulièrement signalé. Elle indique que la Mairie du 9^e arrondissement reçoit un très grand nombre de messages à ce sujet. Elle l'invite à contacter la Police nationale et la police municipale pour signaler ce type de nuisance, afin de faire remonter ces problématiques. La Mairie du 9^e a mené un travail de fond auprès des entrepôts et des dark stores qui alimentent ces flottes de livreurs.

Mme la Maire intervient hors micro.

Mme Adeline Guillemain poursuit en indiquant que Mme la Maire a agi auprès de la Direction de l'urbanisme et a obtenu la fermeture de plusieurs dark stores, à savoir des centres de stockage et de distribution qui génèrent des nuisances considérables. Cette mobilisation a permis de faire fermer Frichti, à l'angle des rues Lamartine et Marguerite de Rochechouart, et Cajoo, rue de Montyon. Dans le cadre du nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, Mme la Maire a obtenu l'interdiction des dark kitchens en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation, pour limiter ce phénomène à l'avenir. Le fait que cela ne soit pas rétroactif impose cependant de trouver des solutions concernant les dark kitchens existantes. Mme Adeline Guillemain cite plusieurs pistes. La Mairie du 9^e arrondissement intervient auprès des plateformes, telles que Uber Eats et Deliveroo, qui sont responsables, en leur demandant de mettre en place des zones blanches de signalisation sur les applications pour éviter les regroupements problématiques.

M. Francisco Ramos précise qu'il fait référence au 61 rue du Faubourg Montmartre, où il est gardien d'immeuble. Il informe qu'une dizaine à une quinzaine de vélos se regroupent sur le trottoir à partir de 14h00, empêchant les personnes âgées de passer avec leur déambulateur. Il ajoute que les policiers municipaux qui passent ne dressent aucune amende et ne leur demandent pas de dégager la voie. Il informe avoir appelé, à une dizaine ou une quinzaine de reprises, la police municipale qui lui a répondu que ce problème était trop récurrent, et en l'invitant à appeler la Police nationale. Il ajoute avoir appelé la Police nationale qui l'a encouragé à écrire au commissaire divisionnaire du secteur. Il reconnaît toutefois que la police s'est déplacée une fois sur deux. Il ajoute que le bruit empêche les résidents et les employés de bureau d'ouvrir les fenêtres.

Mme la Maire le remercie d'avoir alerté sur ce sujet et indique qu'il est nécessaire de régler ce point de fixation au 61 rue du Faubourg Montmartre, y compris en intervenant auprès des gestionnaires de plates-formes.

M. Francisco Ramos indique qu'il suffirait de donner l'ordre de faire respecter la loi par les policiers municipaux et nationaux, puisque les trottoirs sont destinés aux piétons et non aux vélos.

Mme la Maire le remercie, en affirmant que la Mairie agira.

Mme la Maire informe qu'un grand nombre de questions ont été posées dans le cadre de cette séance et qu'il s'agit de toutes les traiter, y compris celles qui fâchent.

Mme la Maire passe la parole à M. Jérôme Guitet qui pose une question relative aux actions policières dans le 9^e arrondissement. M. Jérôme Guitet rappelle être venu un an auparavant pour signaler des nuisances entre 5h00 et 7h00. Il informe que le travail de la Mairie du 9^e arrondissement et de la police vis-à-vis du bar La Nuit Blanche a fonctionné. Il les remercie pour leur intervention.

M. Jérôme Guitet évoque un problème lié à l'alcool boulevard de Clichy et propose de transmettre des photos à Mme Adeline Guillemain. Il constate que la situation s'est calmée durant le ramadan, mais annonce que ce problème réapparaîtra.

Mme la Maire le remercie pour son témoignage et salue le fait d'entendre que ce problème soit réglé et que cela donne satisfaction. Elle espère qu'une solution sera trouvée rue de Liège au cours des quelques semaines qui suivent, de manière à ce que Mme Laure Arjallès-Jacquet puisse venir témoigner de l'amélioration du cadre de vie.

Mme la Maire remercie les habitantes et les habitants présents à cette séance de pré-conseil, en précisant qu'ils peuvent rester dans la salle.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h50.

DÉLIBÉRATION 09.2025.014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Lorraine Gay est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 24 mars 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.017 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que l'adoption de la procédure d'urgence devient, à chaque conseil municipal, une tradition bien malencontreuse. En vertu de l'article 6 du règlement intérieur, et compte tenu de l'urgence et de l'importance des sujets en question, elle a souhaité que le conseil puisse délibérer de projets adressés par le Service de la séance du Conseil de Paris, arrivés hors délai. Elle regrette que les projets de délibération soient envoyés aux élus au compte-gouttes, en expliquant que le Conseil de Paris et le Secrétariat général ne leur envoient pas les documents à temps.

Elle précise qu'il s'agit des délibérations DFPE.17, DFPE.51, DFPE.54, DFPE.64 et DFPE.81, concernant le secteur de la petite enfance, qui leur est cher.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire

DÉLIBÉRATION 09.2025.015 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 JANVIER 2025.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique ne pas avoir reçu de commentaires de la part de l'opposition et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. HOMMAGE DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS À MME GINETTE MOULIN.

Mme la Maire félicite très chaleureusement les 400 bénévoles qui ont organisé, en lien avec la Mairie du 9^e arrondissement et le Lions club, la course des 10 km du Neuf, à laquelle ont participé 2 000 coureurs, partis du 10 boulevard Haussmann. Elle salue l'organisation qui a été absolument parfaite, et remercie M. Adrien Broult et l'ensemble des équipes. Parmi les 400 bénévoles figuraient de nombreuses personnes en SNU et de nombreux jeunes. Mme la Maire confie qu'il était très appréciable de voir une jeunesse extrêmement engagée.

Mme la Maire regrette que, dans la même journée, il y ait eu aussi peu de votants à la consultation sur la végétalisation. Parmi les 1 585 votants, soit une participation dérisoire et ridicule de 3,9 %, 1 103 (69,59 %) se sont prononcés pour la végétalisation, et 472 personnes se sont prononcées contre.

Mme la Maire souhaite, au nom de tous les élus, saluer la mémoire de Mme Ginette Moulin, présidente d'honneur du groupe Galeries Lafayette, qui s'est éteinte le 9 février à l'âge de 98 ans. La Mairie du 9^e était présente lors de ses obsèques. Mme la Maire a publié un communiqué au nom du conseil municipal de l'arrondissement sur le site de la mairie et a adressé ses condoléances à la direction des Galeries Lafayette. Mme Moulin était une grande dame, héritière de l'institution emblématique de la mode et du commerce parisien, qui a incarné avec passion et engagement l'esprit d'innovation et d'élégance des Galeries Lafayette dont le siège historique se situe boulevard Haussmann, au cœur du 9^e arrondissement. C'est une personnalité que Mme la Maire a eu le bonheur de connaître. Elle garde un souvenir ému de l'inauguration de la place Théophile Bader, début 2018, à ses côtés et en présence de sa famille, des collaborateurs du groupe et de M. Alexis Govciyan. Théophile Bader était son grand-père et le fondateur des Galeries Lafayette, pour qui elle avait tant d'admiration. Fervente mécène et amoureuse de l'art, Mme Moulin a contribué au rayonnement de la création contemporaine à travers la fondation Galeries Lafayette, soutenant de nombreux artistes et créateurs. Aujourd'hui, c'est son petit-fils, M. Guillaume Houzé, qui la préside. La Mairie du 9^e arrondissement a réagi au moment de sa disparition et a consacré une page du journal municipal à cette grande dame qui a exercé, jusqu'à son dernier souffle, ses responsabilités au sein des Galeries Lafayette. Mme la Maire a proposé à ses enfants et petits-enfants d'associer le nom de sa mère à un lieu du 9^e arrondissement.

Sa fille, Patricia Moulin, a fait part de son souhait d'associer Mme Ginette Moulin et son mari, M. Étienne Moulin, qui était un grand résistant et un grand dirigeant des Galeries Lafayette et qui s'est éteint plusieurs dizaines d'années auparavant, sur le boulevard Haussmann. Elle informe qu'un vœu au nom du Conseil du 9^e arrondissement a été distribué sur table.

Mme la Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Mme Ginette Moulin.

VŒU V.09.2025.007 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA NOMINATION D'UN LIEU EMBLÉMATIQUE DU 9^E ARRONDISSEMENT EN MÉMOIRE DE GINETTE ET D'ÉTIENNE MOULIN.

M. Alexis Govciyan présente le vœu. Il rappelle que le 9 février 2025, 21 ans après son époux Étienne Moulin, disparaissait Ginette Moulin, présidente d'honneur du groupe Galeries Lafayette. L'opportunité est offerte d'inscrire, dans l'espace public de l'arrondissement, deux figures qui ont marqué l'histoire du 9^e, de Paris, mais aussi de la France. Ginette et Étienne Moulin ont incarné, chacun à leur manière, un engagement exceptionnel pour la mémoire, pour l'innovation, pour la transmission. Héritière de Théophile Bader et d'Alphonse Kahn, fondateurs des Galeries Lafayette, Ginette Moulin a su perpétuer et transformer l'héritage familial. À la tête du groupe, elle a modernisé cette institution emblématique. Elle a fait rayonner le commerce parisien bien au-delà des frontières. Elle s'est imposée dans un univers souvent très masculin, incarnant une vision audacieuse et un engagement fort pour le mécénat culturel. Ginette Moulin était aussi l'héritière d'une mémoire précieuse, de Max Heilbronn, résistant déporté à Buchenwald. Elle a toujours porté haut les valeurs de transmission et du devoir de mémoire, ce qu'elle avait en partage avec son époux Étienne Moulin, résistant et historien, qui a combattu au sein des forces françaises libres avant d'être arrêté et déporté en 1944. Le courage et l'engagement d'Étienne Moulin lui ont valu d'être reconnu Juste parmi les nations, pour avoir sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, il a consacré sa vie à la transmission de cette mémoire. Il a dirigé les Galeries Lafayette de 1971 à 1987, aux côtés de son épouse, poursuivant ainsi l'œuvre familiale. Le 9^e arrondissement, à la croisée de la culture, du commerce et de l'innovation, porte encore aujourd'hui leur empreinte indélébile. En leur rendant cet hommage, la Mairie du 9^e arrondissement affirme son attachement aux valeurs qu'ils ont défendues. Elle contribue aussi à la poursuite de la féminisation de l'espace public. Il s'agit d'un engagement fort pour l'arrondissement.

En concertation avec leur famille, la Mairie du 9^e propose d'attribuer le nom de « place Ginette et Étienne Moulin » à l'intersection du boulevard Haussmann et de la rue de Mogador. Elle saisira la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics, afin que cette proposition puisse voir le jour dans les meilleurs délais possibles. M. Alexis Govciyan invite les élus à soutenir cette initiative qui honore la mémoire et l'engagement de ce couple remarquable, tout en ancrant leur héritage au cœur du 9^e arrondissement.

Mme la Maire le remercie et demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Camille Vizios-Brami salue cette proposition et se réjouit que le nom de Ginette Moulin soit prochainement rendu à sa juste valeur dans l'espace public de l'arrondissement. Elle reconnaît que ce vœu reprend très fidèlement celui que son groupe a déposé et annonce qu'ils voteront pour.

M. Pierre Maurin salue la mémoire de cette personne, en précisant qu'il a regardé l'action de cette famille. Il estime qu'il est important de défendre le capitalisme familial, l'art et le mécénat. Il salue le fait que cette famille investit aujourd'hui dans l'innovation et l'intelligence artificielle, en créant un espace dédié dans le 9^e arrondissement. Il souligne qu'alors que les centres-villes meurent souvent à l'étranger, le centre-ville de Paris et du 9^e arrondissement est toujours vivant. M. Pierre Maurin salue les deux propositions.

M. Alexis Govciyan indique que l'initiative a été prise dès qu'ils ont appris son décès et qu'ils ont été en contact avec sa fille.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Ginette Moulin, née le 7 février 1927 et décédée le 9 février 2025, héritière de Théophile Bader et d'Alphonse Kahn, fondateurs des Galeries Lafayette, a joué un rôle précurseur en tant que présidente et actionnaire majoritaire du groupe Galeries Lafayette, modernisant l'entreprise familiale et s'imposant comme une figure majeure du mécénat culturel en France ;

Considérant que Ginette Moulin a su, tout au long de sa vie, imposer sa vision dans un univers souvent masculin, et perpétuer l'héritage familial, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement économique du 9^e arrondissement, de Paris et de la France ;

Considérant qu'en tant qu'héritière de Max Heilbronn, résistant déporté à Buchenwald, Ginette Moulin a également été une figure marquante de la mémoire, ayant toujours porté les valeurs de transmission ;

Considérant qu'Étienne Moulin, résistant et historien, a œuvré avec courage au sein des Forces françaises libres avant d'être arrêté et déporté en 1944, et qu'il a été reconnu Juste parmi les Nations pour avoir sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant qu'après la guerre, Étienne Moulin a consacré sa vie à la transmission de la mémoire, et qu'il a dirigé les Galeries Lafayette de 1971 à 1987, contribuant avec son épouse Ginette Moulin à moderniser et à renforcer l'influence de cette institution du 9^e arrondissement ;

Considérant que le 9^e arrondissement, cœur historique de la culture, du commerce et de l'innovation, s'est enrichi de leur empreinte indélébile, faisant d'eux des figures majeures de son histoire ;

Considérant que le 9^e arrondissement, attaché au devoir de mémoire, s'engage activement dans la reconnaissance des personnalités qui ont façonné son identité ;

Considérant que le 9^e arrondissement, fidèle à son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, œuvre pour la féminisation de l'espace public ;

Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement :

- ***proposent, en accord avec la famille, d'attribuer le nom de « Place Ginette et Etienne Moulin » à l'intersection du boulevard Haussmann et de la rue de Mogador ;***
- ***saisissent pour ce faire la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics, afin qu'elle valide cette proposition.***

VOEU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE SOCIALISTE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, POUR RENDRE HOMMAGE À MME GINETTE MOULIN DANS L'ESPACE PUBLIC DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe.

Mme Adeline Guillemain commence par présenter le rapport mensuel sur la sécurité.

Elle adresse ses sincères remerciements à Mme Isabelle Pacini-Daoud et l'ensemble des agents de la Division de la police municipale pour leur engagement durant le weekend précédent, dans le cadre des deux événements sportifs. Ils étaient présents sur le terrain, à l'écoute des habitants. Ils ont verbalisé des deux-roues stationnés sur les trottoirs. Ils étaient aussi contents d'être présents à ces manifestations sportives du 9^e arrondissement.

Le 19 mars, une nouvelle réforme a été mise en place au sein de la police municipale. Désormais, chaque quartier bénéficie de deux agents référents. Ces policiers municipaux ont pour mission de mieux connaître la vie d'un quartier et d'être à l'écoute des riverains, des commerçants et des usagers. Ils instaurent donc une relation privilégiée de confiance dans une logique d'hyper proximité. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Mairie du 9^e arrondissement d'améliorer la proximité et la réactivité des forces de sécurité du quotidien dans ses quartiers. Mme Adeline Guillemain annonce que ces référents auront l'occasion de se présenter prochainement aux conseillers de quartier et de les encourager à faciliter ces échanges entre les habitants et la police municipale.

Face à ces évolutions très positives, Mme Adeline Guillemain rappelle qu'ils souhaitent toujours plus d'agents et de policiers municipaux dans le 9^e arrondissement, pour mener à bien le respect de la tranquillité publique.

Mme Adeline Guillemain indique que Mme la Maire a souhaité que la Division de la police municipale puisse poursuivre des actions de contrôle des infractions routières, avec une attention particulière portée à la vitesse excessive des deux-roues. Une opération a eu lieu le 5 mars rue des Martyrs. Elle a mobilisé de nombreux agents de la police municipale à moto et à pied, qui ont pu dresser plusieurs verbalisations pour excès de vitesse et non-respect du Code de la route. Mme Adeline Guillemain informe qu'une nouvelle initiative est prise en parallèle avec la Mairie du 9^e arrondissement, le commissariat central et la police municipale, pour mettre en place une alternative à la sanction pour les contrevenants aux infractions routières. Une première session se tiendra le 20 mai dans la salle du conseil de la mairie. Ce programme proposera aux personnes en infraction de suivre, sur la base du volontariat, un stage de sensibilisation d'une demi-journée. Ce stage comprendra des interventions de la Protection civile, de l'Unité de prévention des addictions et de la sécurité routière de la préfecture de Police, et d'une association de cyclistes, ce qui permettra un échange avec ces personnes en infraction. L'objectif est de favoriser une prise de conscience des dangers et de réduire les comportements à risque. Ceux qui refuseront ou ne respecteront pas cet engagement seront soumis à une sanction proportionnée à leur infraction.

Mme Adeline Guillemain regrette de devoir évoquer certaines situations moins heureuses, voire très préoccupantes pour ce qui concerne la rue de la Tour des Dames. Malgré leurs nombreux efforts, le 5 mars 2025, la tension est montée d'un cran devant le centre Jacques Bravo. Des jeunes connus de l'équipe du centre ont tenté une énième fois d'y pénétrer, malgré une interdiction temporaire d'accès, alors qu'ils n'y ont pas d'activité ou qu'ils n'ont pas de raison de pénétrer dans le centre à ces horaires précis. Deux d'entre eux ont insisté. L'un a proféré des menaces extrêmement graves à l'encontre du centre et de son personnel, allant jusqu'à évoquer des intentions criminelles. Un équipage de la Police nationale présent sur les lieux a pu intervenir rapidement, évincer les individus concernés, et arrêter la personne menaçante. Le Commissaire Guérin a mis en place une sécurisation renforcée aux abords du centre et a obtenu de la justice une interdiction de paraître pour l'individu interpellé. Un maître-chien a une nouvelle fois été engagé, pour assurer une présence dissuasive, du lundi au samedi, de 16h30 à 22h00, jusqu'au 19 mars. Mme Adeline Guillemain indique que la situation les préoccupe au plus haut point et que l'exécutif du 9^e reste très fortement mobilisé. Elle ajoute que Mme la Maire a alerté le garde des Sceaux, sur la montée des tensions dans ce quartier, qui a répondu qu'il accordait une attention particulière à ce dossier. L'exécutif du 9^e continue de suivre de très près la situation, en concertation avec la Police nationale, la police municipale, les services sociaux et les partenaires de la Ligue de l'enseignement, de Paris Habitat et du club de prévention Aurore-Siloë.

Mme Adeline Guillemain signale que la Mairie du 9^e arrondissement poursuit ses actions de médiation pour garantir l'équilibre entre la tranquillité publique et le dynamisme économique, qu'il s'agisse des terrasses mais aussi du problème des bars pour les riverains.

Mme Adeline Guillemain annonce la tenue prochaine d'une réunion de médiation entre un gérant de bar festif du quartier Opéra et plusieurs riverains qui se plaignent des nuisances. Ces réunions se tiennent en présence des forces de l'ordre, de la police municipale et de la Police nationale, afin de privilégier un dialogue et une concertation pour aboutir à des solutions acceptables pour toutes les parties. L'objectif de l'exécutif du 9^e arrondissement consiste toujours à assurer le respect du cadre de vie des habitants, tout en permettant aux établissements de mener leurs activités dans le respect des règles.

Mme Adeline Guillemain aborde ensuite le point propreté.

Elle annonce les nouvelles opérations de grandes lessives dans l'arrondissement, programmées pour le premier semestre 2025. Plusieurs rues sont concernées par des opérations de nettoyage renforcé : rue de Caumartin, square Montholon, rue de Montyon, rue de la Boule Rouge, rue Sainte-Cécile, rue du Delta, rue de Dunkerque, rue Lentonnet, rue Thimonnier, rue Pétreille, rue Milton, rue Jean-Baptiste Pigalle, place Pigalle, rue du Faubourg Montmartre.

Les actions de nettoyage seront accentuées dans les rues dites à déjections canines que la Mairie a identifiées. Il s'agit par exemple de la rue de Montyon et de la rue Milton, en alternance tous les 15 jours. Les résultats sont satisfaisants. Rue de Montyon, l'animateur canin est intervenu le 12 mars 2025 et un tiers des propriétaires de chiens indiquaient ne pas ramasser dans les jardinières. La police municipale n'est pas intervenue le lendemain. Un travail de pédagogie est à mener avec les propriétaires de chiens pour les inciter à ramasser. Mme Adeline Guillemain annonce que l'animateur canin interviendra rue Milton, avec la police municipale, pour une opération de verbalisation en civil dans les jours qui suivent. Rue Rochambeau, un même dispositif est prévu le mois suivant. Mme Adeline Guillemain cite la liste des rues à déjections canines : rue Chaptal, rue Rochambeau, rue Milton, rue Manuel, rue Geoffroy Marie, rue Pierre Haret, rue Bleue, cité de Trévisse, avenue Trudaine, place Adolphe Max et cité Charles Godon. Mme Adeline Guillemain invite à leur faire part de signalements ou de rues à ajouter à cette liste.

Mme Adeline Guillemain rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2024, les habitants sont invités à trier leurs déchets alimentaires afin que les collectivités puissent les valoriser en compost ou en biogaz. La Mairie du 9^e arrondissement est engagée dans la valorisation des déchets biodégradables et a mis à disposition des riverains plusieurs solutions de proximité : des points d'apport volontaire, les Trilib', les composteurs publics, les lombricomposteurs individuels ou de copropriété. Cette action complète celle qui est déjà mise en place dans les cantines scolaires de l'arrondissement. Mme Adeline Guillemain annonce qu'une session de formation et de distribution de lombricomposteurs individuels sera organisée au foyer Rossini de la Mairie du 9^e le 1^{er} avril 2025 de 18h00 à 19h00, sur inscription sur le site de la mairie. Plusieurs points de collecte de déchets alimentaires sont disponibles dans le 9^e arrondissement. Les bacs d'apport volontaire de déchets alimentaires, qui sont collectés et transformés en biogaz, sont disposés en plusieurs endroits : à l'angle de l'avenue Trudaine et de la place d'Anvers, à l'angle de la rue Milton et de la cité Fénelon, 5 rue Cadet, 12 bis rue de la Victoire et 13 rue Montholon. Les Trilib, qui disposent de modules pour les déchets alimentaires collectés pour être transformés, sont installés rue Taitbout, rue Saint-Georges et boulevard de Clichy.

Mme la Maire la remercie et constate l'absence de demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2025.18 (2025.DASCO.6) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA FÉDÉRATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, RELATIVE À L'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES MUNICIPAUX SITUÉS AU 10 RUE DE CLICHY (9^E).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo présente cette délibération technique sur l'occupation, par la Ligue de l'enseignement, des locaux de l'école de la rue de Clichy, liée à l'utilisation de locaux rue de la Tour des Dames. Il s'agit de reconduire la convention existante.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Pierre Maurin rappelle qu'il s'était abstenu en 2024 et annonce qu'il s'abstiendra lors de ce vote car la Ligue de l'enseignement fait l'objet d'un certain nombre de contestations, notamment en matière de laïcité. Il ajoute que la présidente de la Région Île-de-France a supprimé un certain nombre de subventions.

Mme la Maire informe que la Région Île-de-France continue de travailler avec cette institution.

M. Pierre Maurin intervient hors micro.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'actions mais pas du partenariat avec cette institution.

Mme la Maire met aux voix la délibération.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DASCO.6.

DÉLIBÉRATION 09.2025.019 (2025.DASCO.16) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA CITÉ MIXTE RÉGIONALE JACQUES DECOUR À PARIS (9^E).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un projet d'envergure sur lequel ils ont tant travaillé, et se félicite de cette très bonne nouvelle.

M. Sébastien Dulermo indique que le fait de passer des avenants n'est pas toujours une bonne nouvelle car cela témoigne par exemple d'un retard. Mais il se félicite de cet avenant. Il rappelle qu'un an auparavant, les élus débattaient encore de la fermeture ou non de certaines classes du collège pour ne plus faire rentrer de nouveaux élèves dans cet établissement. Il annonce le début des travaux. Il s'agira d'abord de la chapelle et du théâtre en été, puis du ravalement fin 2025. L'architecte a été désigné, mais la communication de son nom est soumise à embargo jusqu'au 15 avril. M. Sébastien Dulermo annonce la tenue d'une réunion publique en juin où seront présentés les travaux et le calendrier.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.16.

QUESTION Q.09.2025.001 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami revient sur une situation alarmante en France, et en particulier dans le 9^e arrondissement. Suite au CDEN de la semaine précédente, elle demande un éclairage sur les suppressions de classes annoncées dans l'arrondissement et sur l'effectif lors de la rentrée scolaire de septembre en ce qui concerne les établissements publics et privés. Mme Camille Vizioz-Brami demande en outre s'il est possible de visiter l'établissement Montessori, rue de la Grange Batelière.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il est possible de prendre rendez-vous et de contacter la directrice pour visiter l'établissement Montessori. Il ajoute qu'il l'a visité il y a très longtemps et que cela pourrait être l'occasion d'y découvrir les changements.

M. Sébastien Dulermo propose de faire le point sur le sujet abordé. Le CDEN s'est tenu le 20 mars en présence de l'exécutif du 9^e arrondissement. Mme la Maire a été présente à deux reprises devant le rectorat, y compris le jeudi 20 mars. Mme la Maire a fait le maximum d'auditions possible. Lors du CDEN, où siège la Mairie de Paris, des décisions ont été prises. M. Sébastien Dulermo regrette que 7 fermetures de classes aient été actées (Victoire, Chaptal, Tour d'Auvergne, Bruxelles, Clauzel, Clichy et Turgot), sur les 12 initialement annoncées et sur les 8 présentées en séance, la fermeture annulée étant celle du 22 rue Marguerite de Rochechouart, qui accueille une classe pour enfants atteints d'un trouble autistique. M. Sébastien Dulermo affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement continuera de se mobiliser, en essayant d'annuler certaines fermetures, ce qui ne sera pas simple. Une nouvelle rectrice a été nommée. Dès la fin du CDEN, Mme la Maire a écrit au Premier ministre afin de rouvrir les négociations avec la nouvelle rectrice. Il s'agira d'ici le mois de juin d'améliorer quatre situations.

M. Sébastien Dulermo évoque ensuite le sujet de la décharge des directeurs. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé un moratoire pour l'année 2025-2026. Une convention est en cours de discussion entre l'État et la Ville de Paris. Jacques Chirac, lorsqu'il était Maire de Paris, avait souhaité que les directeurs soient déchargés à 100 % et pas selon les mêmes règles qu'en province et en banlieue parisienne. La Ville de Paris payait ainsi la décharge des directeurs pour avoir des directeurs à temps plein pour les écoles à partir de 5 classes. Cependant, depuis 2019, la Ville de Paris ne payait plus ces décharges au ministère de l'Éducation nationale.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'environ 6 millions d'euros par an. Elle rappelle que Jacques Chirac a mis en place cette décharge en 1982 puisque les directeurs d'école ont des tâches administratives et des liens avec la Ville de Paris qui n'existent pas ailleurs, ce qui explique que tout cela a un sens.

Or la Ville de Paris ne paye plus depuis six ans ce qu'elle doit à l'Éducation nationale pour respecter cette décharge à partir de 5 contre 12 en province.

M. Sébastien Dulermo évoque le rapport de la Cour des comptes qui portait sur ce sujet, ce qui explique la volonté du ministère de revenir sur ce système dès la rentrée 2025. Le moratoire permettra aux discussions de continuer. L'exécutif du 9^e arrondissement espère qu'une nouvelle convention soit signée entre l'État et la Ville de Paris.

M. Sébastien Dulermo aborde ensuite le sujet des effectifs. Il s'agit pour 2025 des projections de la Ville de Paris et des projections de l'Éducation nationale, à peu près identiques. Il s'agit dans les écoles maternelles publiques de 1 019 élèves en 2024 et d'une projection de 958 en 2025, et dans les écoles élémentaires de 1 529 élèves en 2024 et d'une projection de 1 421 élèves en 2025, soit une baisse 7 % au total. Dans le public et le privé, il s'agit de 3 379 enfants en 2024. La part du privé en 2024 est de 25,2 %, contre 19,9 % en 2017. Pour la rentrée de 2025 dans les établissements privés, il s'agit d'une projection de 306 élèves à l'école de la Trinité, soit le même nombre qu'en 2024, et d'une projection de 273 élèves à l'école élémentaire Notre-Dame de Lorette et 115 élèves à la maternelle. Concernant l'école Montessori, il s'agit au total d'une prévision de 127 élèves, dont 49 du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise, concernant l'école de la Trinité, compte tenu de son positionnement géographique, que beaucoup d'enfants viennent des 8^e et 17^e arrondissements voisins. Mais la grande majorité des enfants venant à l'école Notre-Dame de Lorette habitent le 9^e arrondissement et très peu habitent le 10^e arrondissement. L'école Montessori quant à elle accueille un spectre plus large d'enfants de la rive droite.

M. Sébastien Dulermo explique que l'école privée n'est pas soumise à la carte scolaire.

Mme Camille Vizios-Brami rappelle que la Maire de Paris et son Premier adjoint, M. Patrick Bloche, ont fortement appuyé cette demande de moratoire.

Mme la Maire répond que M. Bloche a expliqué au ministère de l'Éducation nationale et aux maires qu'il n'y a pas de problème financier. Le moratoire signifie que la Ville de Paris s'engage à régler cela, ce qui est important.

Mme Camille Vizios-Brami confirme qu'il s'agit d'un point fondamental.

Mme Frédérique Dutreuil revient sur le fait que la Ville de Paris n'a pas versé à l'Éducation nationale ce qui correspond au montant des décharges, et rappelle que l'État occupe des bâtiments de la Ville de Paris, mais ne lui verse jamais de loyer. À ce jour, avec la baisse des dotations globales, sans compter la suppression de ressources propres de la Ville de Paris telles que la taxe d'habitation principale ou une partie de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, l'État ne reverse pas ce qu'il doit à la Mairie de Paris. La dette sociale s'élève à 1,7 milliard d'euros.

Mme la Maire regrette le choix de ne plus payer la contribution de la Ville au détriment des directeurs d'écoles, de la communication éducative et des enfants.

Mme Frédérique Dutreuil regrette quant à elle que l'État impacte le budget de la Ville.

M. Pierre Maurin remercie M. Sébastien Dulermo pour cet éclairage très précis. Il souligne que son groupe et son président Francis Szpiner se sont mobilisés sur la question de la décharge des directeurs d'écoles publiques. Il s'alarme face à ces fermetures de classes qui sont aussi la conséquence de la fuite des familles de Paris. Il s'inquiète de la baisse de 7 % d'élèves dans le public et des 6,5 % de fermetures de classes. Il recommande toutefois de se battre pour obtenir une baisse des fermetures de classes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Il est prévu un certain nombre de fermetures de classes à Paris pour la rentrée prochaine, dont 110 suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2025 à Paris sur les 470 au niveau national qui, selon la principale fédération de parents d'élèves, sont « une purge dans les écoles publiques » pour la FCPE de Paris. Après notre vœu, déposé lors du dernier conseil d'arrondissement, qui alertait sur cette situation alarmante, pourriez-vous nous dire quelle est la situation à date ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous partager les effectifs prévus dans les établissements privés et publics pour septembre 2025 ? Enfin, serait-il possible de visiter l'école Montessori située rue de la Grange Batelière avec votre adjoint aux affaires scolaires ?

DÉLIBÉRATION 09.2025.016 - CHOIX DE LA GESTION PAR MARCHÉ PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 21 RUE DE PROVENCE À PARIS 9^E ET AUTORISATION À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE DEMANDER À LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN OEUVRE UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.2123-1-3^o DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique que l'établissement multi-accueil situé 21 rue de Provence est en délégation de service public jusqu'au 31 août. Il s'agit, lors du renouvellement, de mettre en œuvre une procédure de marché public par la Mairie. Ce renouvellement, en application des règles de marché et des prescriptions de la PMI, conduit à moduler la capacité d'accueil qui passerait de 30 à 27 places à temps plein. Depuis 2015, 14 enfants maximum pouvaient être accueillis à temps plein régulier, 6 enfants pouvaient être accueillis en journée complète à raison de 3 journées au maximum par semaine et par enfant, et 10 enfants pouvaient être accueillis en demi-journée. C'est le nombre d'enfants accueillis en journée qui augmentera. Les enfants seront accueillis de 8h00 à 18h30.

Crescendo, le prestataire sortant, pourra candidater, le changement d'opérateur devant intervenir à la fin de l'été. Mme Virginie Mergoil précise qu'un tel renouvellement concernera les crèches Chaptal en 2026 et Bleue.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter pour cette délibération.

Mme la Maire la remercie et demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil demande si cette augmentation de places à temps complet est conditionnée au passage à un marché public, et si le dispositif serait maintenu en restant dans la délégation de service public.

Une réponse lui est apportée hors micro.

Mme Frédérique Dutreuil évoque la durée de 7 jours sur 7.

Une réponse lui est apportée hors micro.

Mme Frédérique Dutreuil évoque l'attribution des 27 places, qui serait gérée en totalité en commission. Elle demande si cela n'était pas le cas auparavant.

Une réponse lui est apportée hors micro.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

La délibération 09.2025.016 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2025.020 (2025.DFPE.17) - SUBVENTION (136 013 EUROS). AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE « ATELIER BERLIOZ » 18 BIS RUE DE BRUXELLES (9^E).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'ils ont beaucoup de plaisir à travailler avec cette halte-garderie.

Mme Virginie Mergoil indique que la subvention pour l'atelier Berlioz, qui compte 17 places, est en baisse. Compte tenu d'un excédent, la subvention s'élève à 136 013 euros.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.17.

DÉLIBÉRATION 09.2025.021 (2025.DFPE.51) - SUBVENTIONS (138 650 EUROS) ET CONVENTIONS À SIX ASSOCIATIONS, POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PARTAGÉES, LUDIQUES, ETC.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de trois associations que les élus connaissent bien.

Mme Virginie Mergoil indique que trois des six associations sont situées dans le 9^e arrondissement. Elle cite l'association Tout Autre Chose. En lien avec Mosaïques9, il est proposé, comme en 2024, 13 500 euros pour les offres de sorties et séjours en famille, dont une sortie à Houlgate et un spectacle de magie. Concernant l'association Mosaïc, il est demandé, comme en 2024, 1 150 euros pour le projet « Mosaïc se raconte » qui permet aux mères d'échanger, en sachant que neuf d'entre elles participent régulièrement à ce groupe. Concernant l'association Papoto, domiciliée rue d'Aumale mais qui agit pour tous les hôtels sociaux et les centres d'hébergement, nombreux dans le 9^e arrondissement, il s'agit, comme en 2024, de 4 000 euros pour de l'accompagnement à la parentalité.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.51.

DÉLIBÉRATION 09.2025.022 (2025.DFPE.54) - SUBVENTION (2 032 492 EUROS). AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F DE PARIS) (9^E) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique que le 9^e arrondissement est doublement concerné par cette délibération puisqu'il abrite à la fois le siège social de l'UDAF, place Saint-Georges, et une crèche, rue Blanche, qui a ouvert en 2014, qui compte 32 places et qui continue de bien fonctionner, avec un excédent d'activité de 17 721 euros en 2024. La subvention concerne les 11 crèches, à hauteur de 2 032 492 euros.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire ajoute que cet établissement, ouvert en 2014, donne pleinement satisfaction aux familles du quartier.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPA.54.

DÉLIBÉRATION 09.2025.023 (2025.DFPE.64) - FONCTIONNEMENT D'ESPACES LUDIQUES, DE LUDOTHÈQUES ET DE LUDOMOUV CITOYENNES, DONT LES ACTIVITÉS PARTAGÉES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES CONTRIBUENT À RENFORCER LE LIEN PARENTS-ENFANTS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de Ludoneuf, un partenariat avec l'UDAF, qui marche bien.

Mme Virginie Mergoil salue le travail effectué par l'UDAF. En 2022, en début de mandature, l'UDAF a accepté d'ouvrir la Ludoneuf, qui fonctionne très bien. En 2023, 11 278 visites ont été comptabilisées. Elle est ouverte toute l'année, du mercredi au dimanche. Des travaux sont prévus prochainement. La Ludoneuf sera déplacée rue de Bruxelles, place Adolphe Max, à partir de l'automne 2025 pour quelques mois. L'aménagement de la rue Rochambeau va pouvoir intégrer l'existence de la Ludoneuf. L'environnement sera ainsi qualitatif. Il s'agit d'une subvention de 19 000 euros pour la Ludoneuf, comme en 2024.

Mme Virginie Mergoil informe que la Ludomouv' itinérante sera accueillie en mai place de Budapest.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.64.

DÉLIBÉRATION 09.2025.024 (2025.DFPE.81) - SUBVENTION (6 733 046 EUROS) ET AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (10^E) POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit, pour le 9^e arrondissement, des crèches Charivari, Globe-trotteurs, Bleue et Provence, qui appartiennent à l'association Crescendo.

La Mairie du 9^e peut compter sur le grand professionnalisme de toutes les équipes, en sachant qu'elle travaille avec elles sur les samedis matin en famille, dans le local des Poussins du Neuf. La subvention est en hausse.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.81.

DÉLIBÉRATION 09.2025.025 (2025.DEVE.1) - PLAN BIODIVERSITÉ 2025-2030 DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il s'agit d'un plan important pour la Ville de Paris, sur lequel le Conseil du 9^e arrondissement puis le Conseil de Paris doivent se prononcer. Il existe des objectifs partagés, mais un débat est attendu pour éclairer les élus, notamment en 8^e commission et au Conseil de Paris, sur un certain nombre de questions et de réalités en matière de financement et d'adéquation avec les spécificités du 9^e arrondissement.

Au même titre que les élus avaient formulé un certain nombre de remarques lors des discussions sur le PLU bioclimatique, sur le fait de rendre la capitale plus verte, plus résiliente et plus résistante aux effets du réchauffement climatique, il leur semble que des propositions contenues dans le plan pourraient être précisées voire amendées. Il s'agit notamment de la création des mètres linéaires de haies par arrondissement, la renaturation des bois parisiens, la création de nouvelles zones naturelles protégées et l'augmentation de la végétalisation des toitures et du bâti. Ces mesures s'inscrivent bien dans les débats précédents, notamment dans le cadre de Paris à 50 °C et du PLU.

Mme Maud Lelièvre constate qu'un certain nombre d'annonces ambitieuses sur les forêts urbaines s'étaient heurtées à un certain nombre de réalités techniques. Il s'agit par exemple dans le 9^e arrondissement de la présence de réseaux souterrains rendant parfois impossible toute plantation en pleine terre. Cette réalité doit être intégrée car il ne s'agit pas d'installer en surface des arbres dont les systèmes racinaires sont trop faibles, ce qui empêcherait de les maintenir dans la durée en bonne santé.

Mme Maud Lelièvre insiste sur la politique active menée dans le 9^e arrondissement, au travers des rues aux jardins, des plantations en pleine terre, des squares de végétalisation densifiée ou encore des places végétalisées, et le souci de planter en pleine terre et de façon durable.

Mme Maud Lelièvre estime que promettre le tout végétal est trop complexe aujourd'hui. Elle revient ensuite sur les forêts Miyawaki qui ont fait l'objet de plusieurs débats et d'un désaccord au sein de la majorité en raison d'un changement de politique au cours de la mandature. Cela reste un sujet de divergence, mais l'état actuel montre qu'il faut plutôt travailler sur l'indice de canopée plutôt que sur la comptabilisation d'arbres, comme ce qui avait été présenté au début du Plan arbre. Ce sujet devrait être précisé dans le Plan biodiversité, notamment pour éviter les effets négatifs sur le réchauffement climatique.

Mme Maud Lelièvre aborde ensuite la question des financements. Elle souligne comme point positif la question de la réorientation de 100 % des dépenses identifiées comme défavorables à la biodiversité, en vraie cohérence avec des débats internationaux. Les élus seront particulièrement vigilants sur ce sujet. Il est important de prendre cette décision puis de l'appliquer, en sachant que ce n'est pas toujours facile à identifier. Cela s'accompagnera d'un certain nombre de marchés publics qui ne seront pas seulement dépendants des marchés d'aménagement, d'achat ou de plantation, mais aussi d'autres directions.

Pour assurer cette cohérence, les dépenses néfastes à la biodiversité ne doivent pas simplement être indiquées dans le plan, mais être vraiment partagées de façon unanime. Mme Maud Lelièvre souligne l'existence de débats divergents. Elle insiste sur la nécessité, peu évoquée dans le plan, de trouver des moyens supplémentaires pour atteindre les 40 hectares de nouvelles surfaces végétalisées d'ici 2030, et les 360 cours oasis dont un certain nombre se heurteront à des obstacles techniques, comme cela a été constaté au moment de l'évaluation du rapport Paris à 50 °C. Mme Maud Lelièvre signale l'absence d'une présentation d'un plan de financement sans lequel il est difficile d'avoir une vraie projection dans la durée et dans la concrétisation technique, notamment sur les espaces les plus complexes. Elle espère que la présentation en 8^e commission, demandée par M. Alexis Govciyan, permettra d'apporter des réponses techniques sur ces points. Elle rappelle le report de la présentation du plan, ce qui nuit au débat actuel en Conseil du 9^e arrondissement, puisqu'il manque encore quelques éléments.

Mme Maud Lelièvre indique que l'exécutif du 9^e arrondissement, durant les deux mandats de Mme la Maire, a porté des projets d'initiative en faveur de la biodiversité. Elle cite la végétalisation des cours d'école qui bénéficient des cours oasis, ce qui offre une meilleure résilience aux établissements scolaires et une sensibilisation des enfants, puisqu'il ne s'agit pas seulement de l'adaptation au changement climatique. Elle cite également l'amélioration des toitures végétalisées et le soutien aux bailleurs privés, en soulignant le regard attentif de Mme la Maire sur l'ensemble des projets publics et privés qui sont menés dans l'arrondissement, ainsi qu'une obligation de végétalisation de chaque espace, pour des questions de température, mais aussi de corridors verts qui n'existent que si la végétalisation se poursuit d'espaces en espaces. Elle cite aussi le renforcement de la végétalisation des rues et l'augmentation importante des plantations en pleine terre.

Mme Maud Lelièvre annonce la poursuite de ces travaux au travers des réserves pour espaces verts et des équipements rue Clauzel et sur les sites GRDF rue de la Tour des Dames. Chaque espace vert doit être une réserve de verdissement ou pour l'avenir.

Mme Maud Lelièvre indique que les membres de la 8^e commission attendent un certain nombre d'éléments, notamment des propositions d'amélioration structurante, comme la mise en place d'un comité de suivi multipartite qui pourrait associer scientifiques, élus, citoyens et associations, pour garantir des évaluations à mi-parcours, en sachant que cela fonctionne dans les pays du Nord. Il s'agit aussi d'une hiérarchisation claire des 85 mesures selon l'impact écologique, l'urgence et la faisabilité, pour éviter un plan trop important ne permettant pas d'être financé. Il s'agit en outre d'une stratégie d'ensemble sur les trames écologiques, vertes, mais aussi brunes, blanches et noires, dans l'arrondissement, et d'une cartographie des corridors. Il s'agit aussi d'une coordination à l'échelle métropolitaine, puisque pour avoir une vraie cohérence, il est nécessaire d'arriver à dépasser les frontières administratives de Paris. Il s'agit en outre de développer les haies, à condition qu'elles soient connectées aux autres espaces végétalisés, en sachant que les haies et les arbres en bac restent anecdotiques sur le plan écologique, consomment beaucoup d'eau et nécessitent un lourd entretien. Il s'agit enfin de la gestion des haies, dans des territoires extérieurs au 9^e arrondissement, mais en faisant en sorte que les travaux durant les périodes de nidification soient bien respectés.

Mme Maud Lelièvre rappelle les actions portées par Mme la Maire au Conseil de Paris, consistant notamment à poursuivre le développement des parcours fraîcheur, des aménagements favorisant le déplacement de la faune et d'un éclairage intelligent garantissant un équilibre entre sobriété lumineuse et sécurité. Elle espère que le débat et les réponses à leurs questions seront éclairants lundi 31 mars et au prochain Conseil de Paris.

Mme la Maire la remercie et demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle n'aura pas le temps de revenir sur chacun des points évoqués. Elle souligne que la Ville de Paris a commencé à établir un plan sur la biodiversité en 2011, sous la mandature de Bertrand Delanoë, avec les écologistes, les communistes et les socialistes. Cette avance s'explique par le fait que les élus avaient pris la mesure que, sans efforts pour préserver la biodiversité, des catastrophes se produiraient à Paris et dans le monde qui est à la veille de la sixième extinction de masse. Des mesures ont donc été mises en œuvre, y compris dans le 9^e arrondissement, quand Mme Delphine Bürkli n'était pas encore maire, même si elle a appliqué depuis 2014 le programme de l'exécutif parisien, des écologistes, des communistes et des socialistes. Mme Frédérique Dutreuil explique qu'elle salue toujours les actions quand elles vont dans le bon sens. Elle estime qu'un plan n'est jamais parfait et qu'il vise toujours à améliorer la situation. Elle espère qu'il y aura à l'occasion du débat au Conseil de Paris des avancées qui satisferont l'ensemble des personnes favorables à la protection de la biodiversité, du climat et de l'habitat parisien.

M. Pierre Maurin remercie Mme Maud Lelièvre pour sa présentation détaillée et exhaustive. Il note un grand nombre de mesures, certaines à encourager et d'autres critiquables. Concernant le Plan arbre, le résultat est 28 % en dessous des objectifs, avec 122 000 arbres plantés. Il n'y a pas assez de plantations d'arbres à Paris, puisqu'il s'agit de 54 000 arbres sur le périphérique et 25 000 dans le bois de Boulogne. Les effectifs de bûcherons et d'élagueurs sont en baisse, passant de 220 à 100 en vingt ans, ce qui pose un problème. La Mairie de Paris doit faire des efforts et mobiliser davantage de personnes. M. Pierre Maurin souligne que la gestion des rats n'est pas du tout abordée et que l'entretien des arbres n'est pas suffisamment traité. Il cite ensuite le développement de la trame nocturne. Si cela permet de réduire la pollution lumineuse, cela engendre un risque d'insécurité. De plus, si la pollution sonore automobile est traitée, ce n'est pas le cas de celle liée aux terrasses. M. Pierre Maurin recommande ainsi d'améliorer ces points. Il annonce que son groupe s'abstiendra, avant d'étudier les pistes d'amélioration en Conseil de Paris et de voir s'ils voteront ce Plan biodiversité.

M. Arnaud Ngatcha indique qu'il est ravi de constater que la droite parisienne soit pour la plantation d'arbres. Il explique que Paris est une ville très particulière, y compris dans le monde, puisque tous les câbles passent en sous-sol, ce qui rend difficile de trouver des espaces de plantation d'arbres. Il rappelle que la plantation d'arbres a des conséquences, notamment compte tenu de leurs racines.

M. Pierre Maurin répond que son groupe est tout à fait d'accord sur ce point, mais qu'il souhaite un meilleur encadrement de l'arrachage des arbres.

Mme la Maire propose à Mme Maud Lelièvre de conclure et de donner la consigne de vote de l'exécutif du 9^e arrondissement sur ce Plan biodiversité.

Mme Maud Lelièvre indique qu'au regard des différentes remarques formulées, il s'agit de s'abstenir, dans l'attente de la présentation du lundi 31 mars.

Mme la Maire met la délibération aux voix, en invitant les élus à s'abstenir.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DEVE.1.

DÉLIBÉRATION 09.2025.026 (2025.DAE.60) - CRÉATION DU MARCHÉ DÉCOUVERT SAINTE-CÉCILE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire annonce qu'il s'agit d'un beau projet, très attendu, et indique que le lancement des travaux de la cité scolaire Jacques Decour et la création du marché découvert Saint-Cécile les réjouissent.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit de créer un nouveau marché découvert alimentaire rue Sainte-Cécile et rue du Conservatoire. Il rappelle que Mme la Maire porte depuis 2014 le projet de création d'un second marché alimentaire hebdomadaire dans le 9^e arrondissement. La localisation dans le quartier du Faubourg Montmartre a été déterminée après la catastrophe de la rue de Trévise et pour pallier le manque de commerces de bouche dans ce quartier, plus densément peuplé que les autres et situé à proximité du 2^e et du 10^e arrondissement. Ce projet a été porté par M. Alexis Govciyan puis par Mme Maud Lelièvre, en charge du conseil de quartier. Il a fait l'objet de nombreux échanges sous la précédente mandature, notamment courant 2019, avant la crise sanitaire. Un accord de principe ayant été réaffirmé début 2023, les études de faisabilité ont enfin été engagées. Une consultation a été lancée en juin 2023 auprès des habitants du 9^e arrondissement, dont 1 902 se sont prononcés à 95,7 % en faveur de ce projet. Ce marché hebdomadaire se tiendra une fois par semaine, le samedi matin, sur environ 180 mètres linéaires et proposera une offre de fruits, de légumes frais, de poissons, de produits laitiers, de viandes et de produits bio. Le marché sera étendu lorsque les travaux de la BNP, rue Sainte-Cécile, seront finis. Le coût des travaux d'installation du marché (voirie, équipements électriques, bornes à eau, etc.) est évalué à 160 000 euros TTC. Ce marché sera géré par voie de gestion déléguée dans le cadre d'un avenant (n° 5) à la convention de délégation de service public du 6 novembre 2019, confiant à la société SARL Groupe Bensidoun le secteur A des marchés découverts alimentaires jusqu'au 3 janvier 2026. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que la procédure pour un nouveau marché a déjà été présentée dans ce conseil. La Mairie du 9^e attend son ouverture, après la réalisation des travaux au printemps et en été, en septembre 2025. Le sens de circulation de la rue Bergère a été inversé pour anticiper l'ouverture du marché.

Mme la Maire le remercie et précise que ces travaux d'aménagement sont financés par les investissements d'intérêt localisé (IIL), sur les fonds de dotation des mairies d'arrondissement. Elle demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Alexis Govciyan rend hommage au conseil de quartier Faubourg-Montmartre qui a été à l'origine de ce projet de marché il y a quelque temps et qui a travaillé avec la Mairie du 9^e pour l'élaboration de ce premier projet.

Mme Frédérique Dutreuil évoque le dépôt d'un vœu par l'exécutif du 9^e arrondissement sous cette mandature au sujet de ce marché, qui avait été rejeté par Mme Olivia Polski.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit du même projet.

Mme Frédérique Dutreuil souligne que les écologistes sont extrêmement contents que ce projet aboutisse enfin. Elle rappelle que M. Guillaume Cot et elle-même avaient voté favorablement ce vœu.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.60.

QUESTION Q.09.2025.002 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA FERMETURE DES COMMERCES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'un nombre assez important de commerces sont fermés depuis un certain nombre d'années, en particulier dans le bas du 9^e arrondissement, notamment rue Cadet et rue Richer. Elle se réjouit de l'ouverture d'un nouveau marché rue Sainte-Cécile, mais se demande de quelle façon l'existant pourrait être renforcé et comment empêcher l'environnement mitoyen d'être défavorisé. Elle souligne le déséquilibre qui existe entre la rue des Martyrs et la rue Cadet. Elle demande si des solutions locales sont envisagées ou envisageables, en sachant que les bâtiments en question se dégradent et ne sont pas jolis, dans un arrondissement qui se veut et est beau.

Mme la Maire précise que les raisons des fermetures sont différentes concernant la rue Cadet, en soulignant la réalisation de travaux d'immeubles.

Mme Camille Vizioz-Brami le reconnaît, mais demande si des actions sont prévues, en évoquant l'interrogation des commerçants mitoyens qui sont fragilisés par cette situation.

Mme la Maire propose à son adjoint de répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa question très importante. Il commence par rappeler la situation du commerce dans le 9^e arrondissement, en s'appuyant sur les données de l'Apur, disponibles sur son site web. En 2023, il existait 3 500 commerces et services commerciaux dans le 9^e arrondissement. La densité commerciale est parmi les plus fortes, calculées à Paris. Elle est deux fois plus élevée que la moyenne en nombre de commerces et plus importante encore en surface de vente : 58 commerces pour 1 000 habitants, contre 28 à Paris. Le taux de vacance dans le 9^e arrondissement est de 12,9 %, ce qui n'est pas négligeable, même s'il est de 14,3 % dans le 18^e arrondissement.

Une partie de l'explication se trouve peut-être dans la structure de l'appareil commercial de l'arrondissement, dans laquelle le secteur de la restauration est surreprésenté. La mise en place du télétravail pour les salariés est à l'origine d'une population présente moins importante et d'une consommation moindre dans les commerces implantés, notamment les restaurants qui sont nombreux dans l'arrondissement et dont la part représente 25 % des locaux, contre 18 % à Paris. Au-delà des restaurants, puisque le télétravail est structurel, un grand nombre de personnes ne consomment plus dans les autres commerces. Le 9^e arrondissement est parmi les plus denses sur le plan des commerces alimentaires. Ces derniers sont principalement installés dans les rues Richer, Cadet et des Martyrs. Dans le 9^e arrondissement, il existe 6 commerces pour 1 000 habitants, contre 3,7 à Paris. Le 9^e arrondissement est donc un arrondissement spécifique, cette spécificité se reflétant notamment sur les commerces.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque ensuite les raisons des difficultés rencontrées par les commerçants, au-delà du télétravail. Il s'agit de la hausse importante des loyers commerciaux. Il s'agit aussi de la pratique et de la concurrence du commerce en ligne, sauf pour ce qui est des commerces de bouche. Il s'agit en outre de l'évolution des modes de consommation (circuits courts, recycleries), et des défis liés à l'attractivité urbaine, puisqu'il est compliqué pour un banlieusard de venir à Paris. De nombreux commerces ont informé M. Jean-Pierre Plagnard d'une chute significative des clients provenant de la banlieue. Il s'agit par ailleurs de la pression sur les marges. La récente inflation importante au niveau national fait souffrir les commerces. M. Jean-Pierre Plagnard évoque aussi les actions locales pour soutenir les commerçants et renforcer l'attractivité des quartiers.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que l'exécutif du 9^e arrondissement, conscient de ces défis, a mis en place plusieurs initiatives locales. Il regrette que le PLU n'apporte pas assez d'éléments pour aider ce commerce de proximité. L'exécutif du 9^e arrondissement travaille sur l'aménagement de l'espace public, mais aussi sur la création de fils de commerçants WhatsApp pour tous les quartiers, pour faire remonter les problèmes et agir le plus vite possible. La Mairie du 9^e a en outre encouragé la constitution d'associations de commerçants en leur donnant des règles, en sachant qu'elles devront ensuite s'en emparer. Il s'agit par ailleurs d'une attribution facilitée de brocantes et de vide-greniers, notamment lorsqu'il existe des associations de commerçants pour financer leurs activités. Il est aussi question de la protection du commerce et de l'artisanat, et de l'intervention auprès des bailleurs privés si possible, pour essayer de limiter la pression financière. La Mairie du 9^e soutient aussi la déclaration de Paris en zone touristique internationale (ZTI), ainsi que le développement du commerce éphémère et des incubateurs commerciaux, en permettant à des boutiques de vérifier leur concept. M. Jean-Pierre Plagnard cite enfin le travail avec les acteurs de la livraison urbaine pour la logistique du dernier kilomètre. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'un commerçant est un entrepreneur qui, pour investir son argent, doit avoir confiance et être certain de ne pas faire faillite au bout d'un an ou deux.

M. Jean-Pierre Plagnard propose de présenter un exemple concret, à savoir l'accompagnement des commerçants de la rue Cadet par Mme la Maire. Ils ont été durement impactés pendant plus de deux ans par les travaux de l'hôtel La Fantaisie et diverses interventions de concessionnaires.

L'exécutif du 9^e arrondissement a organisé une réunion sur place le 31 janvier 2025. Plusieurs commerçants ont demandé des informations sur l'avancement du chantier du 14 rue Cadet. L'exécutif du 9^e a immédiatement repris contact avec Eurobail pour habiller la façade pendant les travaux, ce qui permettra enfin de masquer l'intérieur du local en attendant son occupation. L'achèvement des travaux sur la partie du cœur d'îlot est prévu entre le 2^e et le 3^e trimestre 2026.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde ensuite la situation de l'immeuble du 11 rue Cadet, géré par la RIVP. Les représentants de la RIVP ont confirmé que le programme de travaux était toujours à l'étude à ce stade.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle le calendrier prévisionnel des travaux de la RIVP : deux années d'études techniques (2025-2026), deux années de travaux (2027-2029). Mme la Maire a exprimé son refus d'une surélévation de l'immeuble, y compris publiquement lors du Conseil de Paris en décembre 2024. Pour limiter l'impact de ces travaux sur la physionomie de la rue, l'exécutif du 9^e arrondissement a demandé la création d'une palissade afin d'habiller la devanture extrêmement large du 11 rue Cadet, le temps des vacances. Cette installation remplira un double objectif : informer les riverains sur la situation de l'immeuble et le projet des travaux, en sachant que l'immeuble est classé, tout en servant de support à des expositions artistiques hors les murs.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce le lancement prochain d'un appel à candidatures auprès d'artistes. Des spots lumineux seront installés pour permettre l'éclairage de cette future palissade. Des bacs à fleurs seront installés de part et d'autre de la palissade, dans le but d'éviter une possible occupation illicite de l'immeuble. La RIVP a sécurisé les portes des logements, installé des alarmes et mis en place un système de gardiennage. Les commerçants de la rue Cadet ont signalé un manque d'éclairage dans la rue, accentué par la fermeture de plusieurs commerces. L'exécutif du 9^e a donc demandé un diagnostic complet auprès de la société de travaux publics CIELIS, spécialiste de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse. L'éclairage de la rue devrait être complètement revu et mis aux nouvelles normes avant l'été 2025. Concernant l'éclairage devant le 13 rue Cadet, une action coordonnée de la voirie, des services de propreté et de la police municipale a abouti à l'enlèvement de l'éclairage métallique sur l'espace public. La Mairie du 9^e a contacté la société d'affichage Cityz Media pour la dépose du caisson publicitaire à la pointe Cadet La Fayette.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque enfin l'ensemble des actions au quotidien menées par l'exécutif du 9^e pour offrir un cadre de vie et d'activité apaisé, plus attractif pour les commerçants qui y travaillent, et favorable à l'implantation de nouveaux commerces.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que ce sujet méritait une réponse détaillée, justifiant la longueur de son intervention. Il insiste sur le fait que leur politique d'achat a des conséquences. Il est donc très important que chacun soutienne les commerçants en achetant chez eux.

Mme la Maire le remercie pour cette réponse complète. Elle rappelle le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et les équipes de M. Dominique Restino, ainsi qu'avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, présidée par M. Francis Bussière, qui accompagnent la Mairie du 9^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En parcourant les rues du bas neuvième, il est préoccupant de constater un grand nombre de commerces fermés depuis de nombreuses années. Dans certaines rues, cela affecte la vie et le dynamisme de la vie de quartier et cela préoccupe les autres commerçants qui sont privés d'une certaine attractivité. Afin de répondre à ces interrogations, des solutions locales sont-elles envisagées et/ou envisageables ?

- Si oui, quelles seraient-elles ?

VOËU V.09.2025.005 - VOEU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU SOUTIEN AUX ARTISANS DU BÂTIMENT.

M. Jean-Pierre Plagnard indique au préalable qu'il bénéficie du soutien et des connaissances de M. Alexis Govciyan qui est concerné par cette question depuis longtemps.

M. Jean-Pierre Plagnard présente les considérants du vœu en évoquant d'abord les difficultés grandissantes rencontrées par les artisans du bâtiment pour accéder, circuler et stationner à Paris. Les artisans du bâtiment emploient plus de 25 000 salariés à Paris, forment près de 3 000 apprentis et leur carnet de commandes n'excèdent pas 5 semaines de travail en moyenne, alors qu'il est nécessaire d'offrir des débouchés professionnels aux jeunes Parisiens en formation, de combattre le chômage et de répondre à la demande des Parisiens qui ont besoin d'utiliser ces services. Le nombre de macarons et de cartes professionnelles mobilité proposés à chaque entreprise est limité, alors que ces cartes sont indispensables pour travailler avec un véhicule dans Paris. Ces deux systèmes ont été mis en place par la Ville de Paris pour structurer les déplacements et les stationnements. Le nombre d'artisans du bâtiment a diminué globalement de 16 % depuis 2017, selon l'Apur, les plus touchés étant les électriciens et les plombiers, et 10 000 places de stationnement ont été supprimées dans l'agglomération parisienne. Les artisans du bâtiment répondent à un besoin de première nécessité des Parisiens, en matière de dépannage d'urgence ou d'entretien périodique obligatoire, en matière de chauffage. Le temps perdu par ces artisans dans le trafic ou dans la recherche d'une place de stationnement augmente le prix de revient de la prestation, que seuls les ménages les plus aisés peuvent assumer. Ces contraintes génèrent une baisse croissante de l'offre, de nombreux artisans ne pouvant se déplacer à Paris, et peuvent favoriser le travail illégal. Malgré tous les efforts déployés, les alternatives proposées telles que le recours au vélo présentent de nombreux inconvénients et risques (transport de pièces et de matériel, besoin de place pour préparer la prestation, nécessité de mobiliser plusieurs salariés pour réaliser un chantier, vol, accidentologie en hausse), et les assureurs refusent la prise de garantie. Certains codes APE ne permettent pas de bénéficier des macarons ou des cartes professionnelles.

Dans ce contexte, Mme la Maire et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- élargisse à tous les codes APE des métiers du bâtiment l'accessibilité à l'offre de macarons et de cartes professionnelles mobilité et permette qu'une entreprise puisse disposer d'autant de macarons et/ou de cartes que de véhicules d'intervention dont elle dispose, pour éviter qu'elle soit limitée dans ses interventions ;
- autorise l'accès et le stationnement des véhicules dans les rues piétonnisées pendant les interventions, puis dans les autres rues, en utilisant un portail et une déclaration préalable, comme cela fut le cas durant les Jeux olympiques, pour permettre à l'entreprise de décrire l'intervention à réaliser, le lieu, la date et l'heure ;
- mette en place une concertation avec les acteurs locaux de la filière des artisans du bâtiment, pour étudier la possibilité d'utiliser la voie de covoiturage sur le périphérique par les véhicules des artisans disposant de la carte professionnelle mobilité, y compris lorsqu'un artisan est seul dans son véhicule, et toute autre voie réservée telle que les rues de la zone à trafic limité du centre de Paris, même lorsqu'il ne s'agit que de la traverser.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à M. Alexis Govciyan pour compléter.

M. Alexis Govciyan salue la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) avec laquelle les élus ont été en contact et qui les a alertés sur les difficultés, souvent techniques, mais globalement structurelles liées à la politique complexe et incompréhensible de la Ville de Paris. Il constate un manque d'ambition et d'attention envers les artisans et commerçants qui font Paris tous les jours. Il cite Mme Camille Vizios-Brami qui parlait à juste titre des problèmes de commerces qui ne sont pas étrangers au manque d'ambition et à l'absence de politique de développement économique, et qui doivent être mises en place par la Ville de Paris. Il reconnaît un grand nombre de discussions, de dossiers et de plans, mais l'absence d'action, ce qui explique que les artisans du bâtiment, les artisans de l'alimentation de détail ou encore les coiffeurs ne peuvent pas exercer leur métier. M. Alexis Govciyan explique que l'angle du bâtiment a été choisi, puisqu'il s'agit du dossier le plus important et le plus criant. Il insiste sur l'existence d'un vrai problème. Si les responsables politiques ne prennent pas la mesure de ces difficultés et s'ils n'agissent pas, M. Alexis Govciyan annonce un mouvement de la CAPEB et d'autres confédérations. Il remercie son collègue M. Jean-Pierre Plagnard et estime qu'il est temps d'alerter, à travers ce vœu, le Conseil de Paris, pour que des mesures soient prises face à cette situation difficile.

Mme la Maire le remercie et donne la parole à l'opposition.

Mme Frédérique Dutreuil informe qu'ils ne disposent pas des mêmes informations et que l'état catastrophique évoqué n'est pas ce qui est remonté à l'adjoint à la Maire de Paris, M. David Belliard, en charge de l'aménagement de l'espace public. Elle ajoute qu'elle est ravie de voir sourire un élu, et évoque un échange qu'ils avaient eu à propos des médecins conventionnés et la différence entre le ressenti et les chiffres.

Mme Frédérique Dutreuil confirme que les professionnels ont accès à des macarons qui disparaîtront. Elle précise qu'une entreprise a droit à 4 pass mobilité si elle compte moins de 10 salariés.

Les entreprises de plus de 10 salariés ont droit à un nombre de pass adapté. Elle informe qu'aucune augmentation n'est à l'ordre du jour, mais encourage l'exécutif du 9^e arrondissement à essayer de convaincre le Conseil de Paris.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle ensuite qu'il ne s'agit pas, juridiquement, d'autoriser un stationnement dans les rues piétonnes. Elle estime donc que la demande de l'exécutif du 9^e est excessive, en soulignant que les rues piétonnes ne sont pas omniprésentes, ce qui donne des possibilités de stationner ailleurs.

Mme Frédérique Dutreuil soutient cependant l'idée d'utiliser la file de covoiturage, en indiquant que le cadre est fixé par la loi qui a accordé une seule exception aux personnes seules en situation de handicap.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute que des concertations ont eu lieu en rappelant la tenue d'un vote. Elle estime aussi que cette proposition est un peu excessive et va à l'encontre du dispositif de covoiturage.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera contre le vœu même si certaines propositions sont plutôt bonnes, comme l'augmentation du nombre de pass.

M. Arnaud Ngatcha estime que le vœu, sur un sujet majeur, est intéressant sur le fond. Il confirme que la situation est assez préoccupante, en s'appuyant sur les informations remontées aux élus. Les problèmes concernent les artisans, mais également les populations qui y font appel.

M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il est plutôt favorable au vœu même s'il regrette toujours la critique de la Ville de Paris, caricaturale. Concernant les macarons, il recommande de simplifier au maximum leur circulation dans la capitale. Il considère ensuite que le stationnement dans les rues piétonnes, le temps d'assurer un service aux habitants de ces mêmes rues piétonnes, ne pose pas de problème, mais que le stationnement de façon pérenne ne doit pas être autorisé. Il rappelle par ailleurs que l'utilisation des files de covoiturage relève du législateur, mais encourage de mener une réflexion commune dans le but de faire évoluer la loi.

M. Pierre Maurin considère qu'il s'agit d'un vœu de bon sens. Il appelle à voter pour toute initiative soutenant l'assouplissement des contraintes pour les entrepreneurs et les artisans. Il annonce qu'il votera favorablement ce vœu et qu'il demandera à son groupe de le voter au Conseil de Paris. Il indique être favorable au stationnement encadré dans les rues piétonnes, ainsi qu'aux autres points.

Mme Camille Vizios-Brami indique qu'elle voterait pour le vœu si le point sur le covoiturage est retiré, sans quoi elle s'abstiendrait.

M. Alexis Govciyan explique, concernant le covoiturage, qu'il s'agit de mettre en place une concertation avec les acteurs locaux de la filière des artisans du bâtiment pour étudier la possibilité d'utiliser la voie de covoiturage. Il s'agit donc d'une incitation à la concertation et à la prise en compte des besoins et des difficultés des artisans, en particulier du bâtiment. Il est question d'une réflexion à mener et non d'une décision à prendre.

Mme la Maire le remercie pour ces précisions et passe la parole à M. Jean-Pierre Plagnard pour conclure sur ce sujet qui concerne tous les Parisiens, les artisans (plombiers, électriciens) comme ceux qui reçoivent leur service.

M. Jean-Pierre Plagnard se félicite de la quasi-unanimité des élus autour de ce sujet. Il précise que la voie de covoiturage peut être utilisée par les artisans taxis, même lorsqu'ils sont seuls à bord. Or les artisans du bâtiment fournissent presque un service public.

Mme la Maire les remercie et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) et 2 abstentions (M. Sébastien Dulermo et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant les difficultés grandissantes rencontrées par les artisans du Bâtiment pour accéder, circuler et stationner à Paris ;

Considérant que les artisans du Bâtiment emploient plus de 25 000 salariés à Paris, qu'ils forment près de 3 000 apprentis et que leur carnet de commande n'excède pas 5 semaines de travail en moyenne, alors qu'il est nécessaire d'offrir des débouchés professionnels aux jeunes Parisiens en formation, de combattre le chômage et de répondre à la demande des Parisiens qui ont besoin d'utiliser ces services ;

Considérant la limitation du nombre de « macarons » et de cartes « Professionnel Mobilité » proposées à chaque entreprise, sachant que ces cartes sont indispensables pour travailler avec un véhicule à Paris ;

Considérant la diminution globale de 16 % des artisans du bâtiment depuis 2017, principalement parmi les électriciens et les plombiers, et la suppression de 10 000 places de stationnement dans l'agglomération parisienne ;

Considérant que les artisans du Bâtiment répondent à un besoin de 1^{re} nécessité des Parisiens en matière de dépannage d'urgence ou d'entretien périodique obligatoire ;

Considérant que le temps perdu par ces artisans dans le trafic ou à la recherche d'une place de stationnement augmente le prix de revient de la prestation que seuls les ménages les plus aisés peuvent assumer ;

Considérant que ces contraintes génèrent une baisse croissante de l'offre, de nombreux artisans ne pouvant se déplacer à Paris, et peuvent favoriser le travail illégal ;

Considérant que, malgré tous les efforts déployés, les alternatives proposées telles que le recours au vélo, présentent de nombreux inconvénients et risques (transport de pièces et de matériels, besoin de place pour préparer la prestation, nécessité de mobiliser plusieurs salariés pour réaliser un chantier, vol, accidentologie en hausse...) et dont les assureurs refusent la prise de garanties ;

Considérant que certains codes APE ne permettent pas de bénéficier de « macarons » et /ou de carte « Professionnel Mobilité » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **élargisse à tous les codes APE des métiers du Bâtiment l'accessibilité à l'offre de « macarons » et de « Professionnel Mobile », et permette qu'une entreprise puisse disposer d'autant de macarons et/ou de cartes que de véhicules d'intervention dont elle dispose ;**
- **autorise l'accès et le stationnement des véhicules dans les rues piétonnisées pendant les interventions, puis dans les autres rues, en utilisant un portail de déclaration préalable tel que développé durant les Jeux olympiques - qui permette à l'entreprise de décrire l'intervention à réaliser, le lieu, la date et l'heure ;**
- **mette en place une concertation avec les acteurs locaux de la filière des artisans du Bâtiment pour étudier la possibilité d'utiliser la voie de covoiturage sur le périphérique aux véhicules des artisans disposant de la carte « Professionnel Mobile », y compris lorsque celui-ci est seul dans son véhicule, et toutes autres voies réservées telles que les rues de la Zone à Trafic Limité du centre de Paris, même lorsqu'il ne s'agit que de la traverser.**

DÉLIBÉRATION 09.2025.027 (2025.DLH.18) - RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE REGROUPEMENT DE CHAMBRES ET DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS DANS DIVERS ARRONDISSEMENTS RÉALISÉS PAR ELOGIE-SIEMP.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique, concernant le 9^e arrondissement, qu'il est proposé de réitérer la garantie d'emprunt accordée lors de la délibération DLH.214 du 27 novembre 2023, dont l'objet était de financer la réhabilitation menée par le bailleur social Elogie-Siemp d'un logement non conventionné (ex-loi de 1948) de 34 m² du 8 rue de la Chaussée d'Antin, qui devenait de ce fait conventionné en PLAI. Le contrat de prêt transmis pour la part du 9^e arrondissement est de 9 158 euros. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que cela n'appelle aucun commentaire de sa part.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.18.

DÉLIBÉRATION 09.2025.028 (2025.DLH.96-6) - OCTROI ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR PARIS HABITAT - GARANTIE DES PRÊTS PLAI, PLUS ET PLS POUR UN PROGRAMME DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉ AU 90 RUE LA FAYETTE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que l'achat de l'ensemble immobilier avait fait l'objet d'une délibération en décembre 2017 concernant l'achat et la subvention de la Ville et la garantie d'emprunts. Il est composé de 16 logements pour une surface d'environ 1 145 m², de 4 commerces pour une surface d'utilisation de 708 m², et d'un logement loge. Ces 16 logements seront conventionnés comme suit : 6 PLUS, 5 PLAI et 5 PLS. M. Jean-Pierre Plagnard passe sur la typologie des logements. Il indique ensuite que le coût du programme s'élevait à 13 364 000 euros. Le montant de la subvention municipale devait être au maximum de 1 183 000 euros. La Ville de Paris doit garantir, par cette délibération, la totalité du service des intérêts et l'amortissement des prêts vis-à-vis de la banque des territoires pour un emprunt de 3 177 000 euros. M. Jean-Pierre Plagnard précise que c'est très classique. Les attributaires du programme seront la préfecture de Paris pour 5 logements, les collecteurs (1% patronal) pour 3 logements, et la Ville de Paris pour 8 logements (2 PLAI, 3 PLUS et 3 PLS). Après plusieurs reports, la livraison du programme devra avoir lieu en décembre 2025. M. Jean-Pierre Plagnard précise qu'elle était attendue bien plus tôt. Il note que cette délibération était inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris de décembre 2024, mais n'avait pas été transmise à la Mairie du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il existait à cette époque des PLS dans les programmes proposés, alors qu'ils n'existent malheureusement plus depuis le début de la mandature.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde ensuite l'emprunt, en notant que le contrat de prêt transmis (article 6, conditions de prise d'effet, date limite de validité du contrat) stipule qu'à défaut de réalisation de cette ou ces conditions à la date du 5 décembre 2024, le prêteur pourra considérer le présent contrat comme nul et non avenu. M. Jean-Pierre Plagnard recommande aux personnes de la DLH de respecter ces points, sans quoi ils pourraient avoir des problèmes.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'il n'a pas d'autres commentaires à faire.

Mme la Maire le remercie et demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Pierre Maurin demande pourquoi c'est la Ville qui prend une garantie et non la Caisse des dépôts ou une autre banque.

M. Jean-Pierre Plagnard explique qu'il existe deux types de préemption. Soit il s'agit d'une préemption par la Ville qui va acheter et ainsi contracter un emprunt. Soit il s'agit d'une préemption par le bailleur social, ce qui est de plus en plus le cas. Le bailleur social étant considéré comme moins solide financièrement que la Ville, cette dernière émet une caution au bénéfice de la banque des territoires qui a accès aux livrets A. M. Jean-Pierre Plagnard précise les conditions : - 0,4 pour le PLAI et + 0,6 pour le PLUS. Il précise que le bien en question a été pris par Paris Habitat.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.96-6.

DÉLIBÉRATION 09.2025.029 (2025.DLH.106) - MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS VISANT LA LOCATION DE LOCAUX À USAGE COMMERCIAL EN MEUBLÉS DE TOURISME.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'un sujet souvent abordé au conseil municipal et qui a fait l'objet de nombreuses réunions publiques en 2024, en précisant que la loi a évolué, ce qui nécessite une adaptation.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la complexité du sujet se reflète dans l'intitulé de la délibération, « DLH DU DAE », ce qui montre que trois codes sont concernés. L'objet de la délibération est d'adapter le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location des locaux à usage commercial en meublés touristiques issu de la délibération 2021.DLH.460. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il existait deux délibérations, la 459 et la 460. Concernant la 459, il s'agissait de changements d'usage, en transformant des logements, notamment en meublés touristiques. Concernant la 460, il s'agissait de changements de destination, en transformant des commerces, notamment en meublés touristiques. M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit de prendre en compte la modification du périmètre d'encadrement des hébergements touristiques du PLU, sans objet pour le 9^e arrondissement qui était déjà intégralement dans ces périmètres. L'arrêt du Conseil d'État du 7 juillet 2022 nécessite de retirer du texte que la densité de meublés touristiques sera appréciée au vu du nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme et de changement de destination de commerces en hébergements hôteliers au cours des cinq dernières années, puisque c'était bien trop vague. Le texte doit désormais préciser les sujets. Il existe désormais trois critères : la densité des meublés de tourisme ne doit pas dépasser 50 numéros pour 1 000 résidences principales ; la densité de commerces alimentaires est considérée comme faible lorsqu'elle est inférieure à 30 par km² ; la densité de l'offre hôtelière est considérée comme forte lorsqu'elle est supérieure à 3 000 chambres par km².

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'ils ne peuvent qu'approuver un texte qui quantifie et permet d'objectiver les notions qui ne l'étaient pas complètement. Il observe que le Code du tourisme supprime maintenant le Code de l'urbanisme comme texte majeur encadrant les meublés touristiques.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il n'est toujours pas possible de faire un meublé touristique à partir d'un local commercial dans le 9^e arrondissement, ce qui limite grandement la possibilité de faire des meublés touristiques. Il est désormais nécessaire que la trentaine de personnes de la direction en question fassent leur travail correctement, en assignant toutes les personnes dans l'illégalité. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que seulement environ 100 assignations sont prononcées par an, pour tout Paris.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.106.

DÉLIBÉRATION 09.2025.030 (2025.DAC.129) - AVENANT À CONVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR PROLONGATION DES DÉLAIS AVEC L'ASSOCIATION FAITES LE 9 POUR LA RESTAURATION DES FRESQUES PUBLICITAIRES RUE DES MARTYRS (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que ces fresques sont belles et font la fierté de la Mairie du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour évoque ces deux très belles peintures murales dont la protection au titre des monuments historiques a souligné leur valeur patrimoniale. Il s'agit d'une délibération technique mais importante. M. Nicolas Cour rappelle qu'après plusieurs interventions entre 2021 et 2023 afin de protéger les deux fresques des intempéries, ainsi que l'obtention d'aides financières de la Direction générale des affaires culturelles, du Conseil régional d'Île-de-France, de la Mairie du 9^e arrondissement, des conseils de quartier du 9^e, de la Fondation du patrimoine et de mécènes privés, il a été décidé de compléter ces financements par le vote d'une subvention d'équipement de la Ville de Paris en faveur de l'association Maîtres d'ouvrage. Le Conseil du 9^e avait voté cette délibération en 2023. Ce soutien s'est inscrit dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier », notamment le quartier Anvers-Montholon. En 2024, l'association Faites le 9 a finalisé la restauration et la protection des deux peintures publicitaires murales qui ont été inaugurés lors d'une belle cérémonie. Techniquement, en raison du retard de l'arrivée de factures en 2025, l'association n'a pas pu remplir l'engagement pris par convention, arrivant à échéance au 31 décembre 2024. Au regard de cette situation et pour permettre à la structure de percevoir le solde de la convention qui avait été votée au Conseil de Paris en décembre 2023, M. Nicolas Cour propose de prolonger la durée de cette convention d'équipement d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, en y apportant un vote favorable.

Mme la Maire le remercie. Elle confirme qu'il s'agit d'une délibération technique, mais qui lui permet de rappeler que cette restauration aura coûté 196 504,25 euros, alors qu'ils avaient proposé 200 000 euros. Le budget a donc été très serré. Mme la Maire remercie les équipes de Mme Camille Giuliani, l'architecte qui a œuvré sur cette fresque et qui est également l'architecte du patrimoine qui a accompagné la Mairie du 9^e dans le chantier de la salle Rossini dont le résultat est tout à fait remarquable.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.129.

DÉLIBÉRATION 09.2025.031 (2025.DEVE.2) - MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS (DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT) ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSÉES.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique qu'il s'agit aussi d'une délibération technique. Il rappelle que, depuis plus de dix ans, la Ville et Paris Musées œuvrent pour garantir le rayonnement du patrimoine muséal et la qualité de son environnement. Il existe un partenariat entre Paris Musées qui assure la gestion des musées municipaux, et la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), pour bénéficier de son expertise et de l'entretien de certains jardins de musées à Paris. Cet entretien par la DEVE est effectué pour les musées qui disposent de jardins ouverts au public dont la surface est au minimum de 400 m² et l'accès direct, sans passer par la billetterie. Il s'agit également d'un soutien technique de l'entretien des espaces verts des musées de la Ville de Paris qui ne sont pas ouverts directement au public, mais dont la DEVE assure le soutien, notamment en termes d'audit et de conseil pour l'entretien de ces espaces gérés directement par Paris Musées dans le cadre de cette convention.

M. Nicolas Cour informe que la convention actuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Son renouvellement est indispensable à la poursuite des missions d'embellissement et de préservation des espaces verts qui accompagnent le patrimoine culturel. Pour le 9^e arrondissement, l'établissement appartenant à Paris Musées est le musée de la Vie romantique, en travaux, qui devrait rouvrir à l'automne 2026. Le musée de la Vie romantique ne fait pas partie des musées dont le jardin et les espaces verts sont directement gérés par Paris Musées. Mais la DEVE peut conseiller sur l'état de la végétation et l'entretien. Il s'agit de valider une nouvelle convention qui sera conclue pour trois ans à compter 1^{er} janvier 2025 et qui permettra à la DEVE d'effectuer ses missions.

M. Nicolas Cour invite ses collègues à voter favorablement pour cette délibération.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'après ce vœu, s'il n'y a plus de délibérations à voter, elle quittera la séance, en s'excusant auprès des élus.

Mme la Maire lui répond qu'il n'y a aucun problème, puis met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.2.

QUESTION Q.09.2025.003 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR ARNAUD NGATCHA POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'EUROPE DU 10 MAI 2025 ET À LA PROMOTION DU CONSEIL PARISIEN DES EUROPÉENS.

M. Arnaud Ngatcha revient sur le sujet de la votation citoyenne, évoqué par Mme la Maire en début de séance.

S'il peut regretter le taux de participation, il se réjouit que la démocratie se soit exprimée en ces temps troublés. Il remercie les habitants du 9^e arrondissement qui se sont déplacés, en soulignant qu'ils ont voté majoritairement pour, contrairement aux habitants du 7^e, du 16^e et d'autres arrondissements de droite dont Mme la Maire est issue. M. Arnaud Ngatcha confie avoir une pensée pour le maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, qui est en prison et à propos duquel il aura l'honneur de présenter un vœu de soutien et de citoyenneté d'honneur lors du prochain Conseil de Paris.

M. Arnaud Ngatcha en arrive à sa question orale concernant la Fête de l'Europe. Il note que le drapeau européen flotte à la Mairie du 9^e arrondissement et souligne l'attachement de Mme la Maire à l'idéal européen. Il rappelle qu'ils ont voté ensemble des vœux qu'il avait proposés sur l'engagement européen de la Mairie du 9^e. M. Arnaud Ngatcha rappelle que la Fête de l'Europe aura lieu le 10 mai et la Journée de l'Europe le 9 mai. En 2025, elle se tiendra place de la République, étant donné les travaux sur la place de l'Hôtel de Ville, où un certain nombre de manifestations auront lieu comme tous les ans. M. Arnaud Ngatcha précise que son propos se place dans un dialogue constructif, en indiquant que la Mairie du 11^e arrondissement organise un certain nombre de stands lors de cette Fête de l'Europe. Il demande s'il est possible d'organiser un événement complémentaire à la Mairie du 9^e arrondissement.

M. Arnaud Ngatcha aborde le deuxième point de sa question qui concerne le Conseil parisien des Européens. Il rappelle qu'il a envoyé un message sur le téléphone mobile de Mme la Maire, un mois et demi auparavant, lorsqu'il a installé ce nouveau Conseil parisien des Européens. Il s'agit d'une initiative unique puisque ce conseil regroupe des Parisiens et des Parisiennes des 27 pays de l'Union européenne, qui habitent dans tous les arrondissements, quelle que soit leur couleur politique. Il ne leur est pas demandé pour qui ils votent. Ils sont représentatifs de l'ensemble des arrondissements. Il n'existe donc aucune volonté de la majorité de dialoguer avec des gens qui partagent ses idées. M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il portera un vœu au prochain Conseil de Paris au nom de ce Conseil parisien des Européens, notamment sur la question du handicap, qu'il s'est saisi de la question de la citoyenneté européenne, au cœur de l'enjeu de défense de la démocratie et de la citoyenneté. Il s'agit de se demander en quoi consiste le fait d'être citoyen européen aujourd'hui, tout en restant attaché à son pays. M. Arnaud Ngatcha demande s'il est possible d'accueillir deux représentants du Conseil parisien des Européens pour qu'ils présentent ce conseil devant le conseil d'arrondissement afin de prendre connaissance de ses travaux. M. Arnaud Ngatcha précise qu'il posera la question à l'ensemble des maires d'arrondissement de Paris, sur demande de ce conseil.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris, pour lui répondre au nom de l'exécutif du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan le remercie pour sa question qui lui donne l'occasion de faire un point sur le sujet. Il indique que les actions dans le cadre de l'Europe, de l'Union européenne, des pays, des peuples et des idéaux qui sont véhiculés, sont nombreuses et régulières au sein du 9^e arrondissement et de sa mairie, en soulignant l'europhilie qui est véhiculée et transmise par Mme la Maire dont l'engagement est total, comme M. Arnaud Ngatcha l'a mentionné dans sa question.

M. Alexis Govciyan répond que cette rencontre avec le Conseil parisien des Européens est demandée depuis deux ans par l'exécutif du 9^e arrondissement qui ne connaît pas ses quelques 70 membres en 2025, surtout ceux qui habitent dans le 9^e arrondissement, avec qui une relation suivie serait intéressante. Il salue donc cette proposition en ajoutant qu'il souhaiterait être informé de sa composition afin de mieux travailler et d'échanger de manière constructive. Il fait part de l'accord de Mme la Maire pour organiser une telle audition et mener une réflexion partagée.

M. Alexis Govciyan émet un regret concernant la mémoire européenne. Il rappelle que cela fait au moins deux ans qu'il demande à ce que le Conseil parisien des Européens se penche sur la question de la mémoire européenne, sujet important puisque le niveau de partage de la mémoire est différent en fonction des peuples. Il regrette que M. Arnaud Ngatcha et M. Jean-Luc Romero-Michel, en charge de cette question, n'aient pas pris en considération cette demande. Il invite M. Arnaud Ngatcha à reconsidérer ce point. Il aurait été utile en 2025 d'avoir une réflexion et son résultat à propos de la mémoire européenne qui fait aujourd'hui défaut. Ce travail aurait pu être fait par des citoyens qui viennent de pays et de peuples différents, mais qui ont les mêmes envies et aspirations. M. Alexis Govciyan recommande de mener ce travail et d'aborder les questions de la citoyenneté européenne, très importante et utile, mais aussi de la mémoire ou encore du handicap, de manière non superficielle.

M. Alexis Govciyan évoque ensuite la Fête de l'Europe. La Mairie du 9^e arrondissement travaille sur un projet avec la Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC). La maison sera mise aux couleurs de l'Europe durant la période du 10 au 15 mai. Des cafés débats, auxquels seront invités les élus, seront organisés sur plusieurs thématiques avec des associations qui s'occupent de cours de langue, de jumelages, d'actions en faveur de l'Ukraine ou encore de questions de solidarité. Ces associations échangeront avec la Mairie et les habitants, pour une meilleure appropriation de l'idée européenne qui est un objectif commun. Il est aussi prévu un travail sur l'organisation d'ateliers à destination des scolaires, avec du matériel fourni par la Maison de l'Europe, en sachant que des discussions sont en cours avec elle. M. Alexis Govciyan explique que ce projet n'a pas pu être réalisé en 2024 en raison des élections européennes et de la période de réserve.

Mme la Maire le remercie d'avoir répondu au nom de l'exécutif du 9^e aussi clairement et avec passion. Elle donne la parole aux élus.

M. Pierre Maurin confie qu'il aime bien l'idée d'organiser un événement pour la Fête de l'Europe, d'autant plus que le 9^e arrondissement accueille l'Institut Jacques Delors, et qu'il fait lui-même partie du bureau du mouvement européen, ce qui fait qu'un certain nombre d'actions pourraient être menées. Il ajoute qu'il est aussi favorable au travail sur la mémoire, abordé par M. Alexis Govciyan. Il estime que rien n'empêcherait l'exécutif du 9^e arrondissement d'organiser une conférence qui constituerait la clôture de cette journée, autour de la mémoire et des enjeux européens. Il évoque ses échanges sur ce sujet avec M. Enrico Letta la semaine précédente, et propose de faire venir une telle personnalité. Il considère qu'il s'agirait d'une belle action, en soulignant l'existence d'enjeux européens cruciaux autour de la compétitivité et de la sécurité, peu ou pas abordés en France. En matière de citoyenneté européenne, bien que les Français ou les Allemands soient tous attachés à un peuple et à une nation, ils doivent se mobiliser en tant que citoyens européens.

M. Pierre Maurin avoue qu'il n'est pas d'accord avec M. Arnaud Ngatcha à propos de la votation qu'il considère comme un échec, mais qu'il adhère aux propositions relatives à un événement autour de la Fête de l'Europe et à la mémoire. Il ajoute qu'il s'agit pour eux de se mobiliser en tant que citoyens européens, cette proposition n'ayant aucune connotation politique.

Mme la Maire souligne qu'il représente une opposition constructive. Elle redonne la parole à M. Arnaud Ngatcha pour conclure.

M. Arnaud Ngatcha remercie les élus pour leurs initiatives dans le cadre de la Fête de l'Europe, en précisant qu'il n'entend pas s'y substituer. Il ajoute qu'il sera ravi de répondre positivement à leur invitation.

M. Arnaud Ngatcha répond à M. Alexis Govciyan au sujet de la mémoire. Il rappelle qu'il a récupéré, en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, le portefeuille de l'Europe il y a deux ans. Il salue la présence constante de M. Alexis Govciyan au Conseil de Paris lors de la présentation des vœux du Conseil parisien des Européens, alors que très peu de maires et d'adjoints sont présents, y compris du côté de l'exécutif parisien. Il rappelle qu'il avait déjà dit aux différents interlocuteurs que le Conseil parisien des Européens était disponible. Il précise que ce conseil est totalement indépendant et choisit les sujets à présenter, en l'occurrence la citoyenneté européenne dans le cadre des futures élections municipales, pour faire comprendre aux citoyens européens qu'ils pourront voter. M. Arnaud Ngatcha estime que l'enjeu de mémoire est une excellente idée qu'ils pourront soumettre au Conseil parisien des Européens, en précisant une nouvelle fois que l'adjoint qu'il est ne lui impose rien.

Concernant la présentation dans les conseils d'arrondissement, M. Arnaud Ngatcha informe qu'il avait déjà alerté en Conseil de Paris et qu'il est passé à une autre phase, d'accélération. Il ajoute qu'il n'a pas le droit de fournir la liste des membres du Conseil parisien des Européens, pour une question de confidentialité. Il informe que des agents de la Ville, qui s'occupent de l'animation du conseil, prendront contact avec M. Alexis Govciyan pour lui proposer des profils. Il précise qu'un habitant du 9^e arrondissement était membre du conseil en 2024, mais que ce n'est plus le cas en 2025, bien qu'il y ait des habitants de tous les autres arrondissements.

Mme la Maire demande comment sont choisis les membres du Conseil parisien des Européens.

M. Arnaud Ngatcha répond qu'ils sont choisis chaque année par tirage au sort, après ouverture d'un appel à candidatures. Certains sont très motivés, s'impliquent et sont passionnés par leur engagement pour faire vivre l'Europe à Paris. Il souligne le rapport intéressant avec leur nationalité et leur vécu dans leur pays d'origine ou celui de leurs parents, quant au fonctionnement de l'institution.

Mme la Maire repasse la parole à M. Alexis Govciyan pour conclure.

M. Alexis Govciyan affirme que le Conseil parisien des Européens est une instance importante dont les travaux sont de qualité. Il considère que la mémoire européenne est complexe et a encore besoin d'être connue, reconnue et partagée, ce qui n'est pas le cas, notamment dans le cadre de la Shoah, dans certains pays de l'Est.

M. Alexis Govciyan approuve l'idée de M. Pierre Maurin d'organiser un colloque sur la mémoire européenne, en indiquant toutefois qu'il s'agit, pour les citoyens qui ont envie de travailler tous ensemble et qui sont dans une logique organisée, de produire une réflexion indépendante de celle d'experts, plus innovante. Il regrette que cette demande n'ait pas abouti. Il souligne la libéralité extraordinaire de M. Arnaud Ngatcha qui laisse le conseil agir de façon indépendante. Il estime que la présentation aurait pu être plus attirante.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

La Journée de l'Europe, célébrée chaque année le 9 mai à Paris et dans toute l'Union européenne, constitue un moment clé pour renforcer la citoyenneté européenne. Elle permet aux citoyens des vingt-sept États membres de l'Union de célébrer leur appartenance à un projet commun fondé sur des valeurs partagées telles que la paix, la solidarité et la démocratie. Bien plus qu'une simple commémoration, cet événement incarne l'unité et la coopération au sein de l'Union européenne, deux principes essentiels à la construction d'une Europe forte et solidaire. Chaque année, la Ville de Paris organise une Fête de l'Europe qui se tiendra en 2025 le samedi 10 mai, place de la République. Durant celle-ci, différentes tables rondes et différents ateliers seront menés sur des sujets structurants pour les Parisiens et plus largement pour les Européens que nous sommes.

La citoyenneté européenne, quant à elle, est un droit et une responsabilité partagés par plus de 450 millions de citoyens. Elle permet à chacun de participer activement à la vie politique et démocratique, non seulement au niveau national, mais aussi au sein de l'Union européenne. Elle est un jalon essentiel de l'engagement civique européen. En 2019 et à l'initiative de la Maire de Paris, le Conseil parisien des Européens (CPE) a vu le jour. Le 22 février dernier, j'ai eu le plaisir d'installer la promotion 2025 du CPE, composée de 61 membres, en salle du Conseil de Paris.

Dans cette dynamique, Paris a toujours joué un rôle central dans la promotion de l'intégration européenne. Elle soutient chaque année la Fête de l'Europe, en la rendant accessible et vivante. Chaque année, dans le cadre de la Journée de l'Europe, la Mairie du 11^e arrondissement organise sa propre Fête de l'Europe en proposant à ses habitants des animations très variées (village associatif, atelier, exposition, conférence, etc.). Le 9^e arrondissement de Paris se distingue par son attachement fort aux valeurs européennes. Il bénéficie d'une représentation marquée d'élus europhiles qui s'investissent pleinement dans la défense et la promotion des principes fondamentaux de l'Union européenne.

Dans ce contexte, et à la lumière des défis actuels que traverse l'Europe, il est plus que jamais essentiel de réaffirmer notre soutien à l'Union européenne et à ses valeurs fondamentales.

En conséquence, M. Arnaud Ngatcha souhaite savoir :

- 1. Si la Mairie du 9^e arrondissement peut organiser une manifestation dans le cadre de la Fête de l'Europe ?*
- 2. À la demande du Conseil parisien des Européens, la Mairie du 9^e arrondissement peut-elle organiser une audition des membres de ce même Conseil lors d'un prochain conseil d'arrondissement afin de promouvoir l'existence et les travaux du CPE ?*

QUESTION Q.09.2025.004 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA VALORISATION DE LA TRANSMISSION MÉMORIELLE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami pose une question relative à la transmission de la mémoire et donc à leur avenir. Elle rappelle que 2025 marque le 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. À cette occasion, un certain nombre d'initiatives mémorielles sont organisées par la Ville de Paris et dans les arrondissements. La mise en place d'E-STELES a attiré son attention. Il s'agit d'un partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le soutien de l'académie de Paris, pour se souvenir des enfants déportés dans chaque arrondissement. Dans un jardin de chaque arrondissement parisien, une stèle a été érigée, contenant un QR code pour accéder aux noms des enfants qui ont été déportés dans l'arrondissement en question. Cette initiative a été travaillée avec les écoles des arrondissements.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle qu'entre 1942 et 1944, plus de 6 000 enfants juifs ont été victimes de la haine antisémite, arrêtés par la police française du régime de Vichy, puis déportés à Auschwitz-Birkenau. Cette initiative vient en complément des visites d'Auschwitz, de Drancy, du Mémorial à Paris Centre. Mme Camille Vizioz-Brami propose de communiquer sur les outils de la Mairie du 9^e arrondissement, pour permettre d'informer chaque habitant qui traverse le square Montholon à propos de cette stèle. Mme Camille Vizioz-Brami évoque l'organisation d'une exposition le 29 janvier pour le lancement d'E-STELES. Elle indique qu'elle a été informée par Mme Laurence Patrice, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire, que cette exposition est itinérante. Elle propose ainsi de se l'approprier dans le 9^e arrondissement. Mme Camille Vizioz-Brami demande ensuite s'il est possible, en 2025 ou 2026, d'accueillir cette exposition à la Mairie du 9^e ou dans un établissement municipal de l'arrondissement, pour parler d'antisémitisme et entretenir la mémoire qui est vive.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint au Conseil de Paris, en charge des questions mémorielles, pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan précise qu'à 21h00, il ne va pas rappeler tout ce qui est fait en matière de travail de mémoire et de transmission, y compris pour le 80^e anniversaire de la libération des camps nazis, à commencer par celui d'Auschwitz-Birkenau, le 27 janvier, suivant un séquençage très important. Il rappelle qu'ils avaient rendu hommage aux justes, le 27 janvier, quelques années auparavant. Il émet l'idée de faire un jour le long bilan du travail de mémoire réalisé à l'initiative de Mme la Maire.

M. Alexis Govciyan propose d'aller à l'essentiel en répondant sur les E-STELES du Mémorial de la Shoah, soutenu par les conseillers qui ont voté une délibération permettant à ce projet de voir le jour et d'être utile et efficace. Au-delà du square Montholon, la distribution des stèles est plus globale, en sachant que le Mémorial de la Shoah ne concerne pas que Paris, mais aussi Drancy et d'autres lieux de mémoire. M. Alexis Govciyan indique que la Mairie du 9^e arrondissement travaille avec le Mémorial de la Shoah, et qu'il est possible d'organiser des événements précis, en discussion avec son directeur Jacques Fredj et son équipe.

M. Alexis Govciyan aborde ensuite l'exposition intitulée « hommage à 20 Parisiennes et Parisiens juifs dans la tourmente de la Shoah » qu'il a découverte mi-février en marge du Conseil de Paris. Il indique qu'un échange, ou au moins une information, aurait été utile en amont de cette exposition très intéressante, pour la faire connaître. Mais cela n'est la faute de personne.

M. Alexis Govciyan ajoute que Mme Laurence Patrice est une excellente élue, que lui et Mme la Maire respectent, qui travaille sur la mémoire et le monde combattant de manière utile, efficace et ouverte. Il estime cependant que cela relève d'un problème d'organisation, d'un dysfonctionnement ou d'une volonté du Conseil de Paris de ne pas informer avant que les choses soient faites. M. Alexis Govciyan fait part de l'intention de l'exécutif du 9^e arrondissement d'envisager la tenue de cette exposition, en sachant qu'une information diffusée en amont aurait permis de l'intégrer dans leur programmation qui est désormais complète pour toute l'année 2025 et qui contient nombre d'événements relatifs à la mémoire, notamment la mémoire universelle, la Shoah et l'esclavage. Il annonce un grand nombre d'activités en mai, y compris plusieurs projections de films pour les scolaires, notamment « Ne suis-je pas ton frère ? », qui raconte l'histoire des Noirs des Antilles qui ont été concernés par le problème de l'esclavage, ainsi que des échanges avec les élèves et étudiants. M. Alexis Govciyan rappelle que dix jours auparavant, Mme la Maire ravivait la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, avec l'Union nationale des combattants et surtout aux côtés de membres du Conseil municipal des enfants qui portaient tous leur écharpe tricolore et qui étaient fiers d'être à ses côtés. En plus du ravivage de la flamme, il s'agissait de discuter avec les enfants et de leur expliquer la signification de la patrie, de la citoyenneté et de l'amour de la France. Une transmission de mémoire a ainsi été faite, de manière vivante. M. Alexis Govciyan précise qu'il existe bien d'autres exemples sur la question de la mémoire, qui seront peut-être présentés un jour sous forme de rapport. Il ajoute, concernant l'exposition évoquée, que la balle est dans le camp de Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme la Maire le remercie pour cette réponse. Elle évoque l'organisation d'événements à la Mairie du 9^e arrondissement dans le cadre du 80^e anniversaire de la libération du camp. Elle met en lumière le spectacle « Les enfants d'Izieu », donné aux élèves de CM2 et aux collégiens début mars. C'était une occasion émouvante de parler de la Shoah, à travers l'art, la culture, le théâtre et les échanges avec l'écrivaine Rolande Causse qui a écrit le texte, le musicien Lionel Belmondo et le dessinateur Gilles Rapaport. Mme la Maire ajoute qu'elle a envoyé un courrier à l'ensemble des maires à Paris et en Île-de-France pour que ce spectacle puisse être vu par le plus grand nombre. Elle insiste sur l'importance de transmettre cette mémoire à travers des initiatives telles que celles proposées récemment par Rolande Causse.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mercredi 29 janvier 2025, à l'occasion du 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, Laurence Patrice, avec Jacques Fredj et Olivier Lalieu, du Mémorial de la Shoah, ont inauguré l'exposition « Hommage à 20 Parisiennes et Parisiens juifs dans la tourmente de la Shoah : 80 ans après, Paris se souvient » et ont annoncé le lancement du site internet E-STELES, élaboré en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le soutien de l'académie de Paris.

Cette exposition est le travail de plusieurs établissements scolaires invités à choisir et présenter l'une des victimes, habitant, étudiant, travaillant ou agissant dans leur arrondissement durant la Seconde Guerre mondiale.

Leurs recherches et leur travail couvrent les 20 arrondissements parisiens.

Entre 1942 et 1944, plus de 6 000 enfants Juifs, victimes de la haine antisémite, ont été arrêtés à Paris avec la complicité du Régime de Vichy puis déportés, pour être majoritairement assassinés au camp d'Auschwitz-Birkenau par les nazis. Ils habitaient dans les rues que nous parcourons, jouaient dans les jardins publics et fréquentaient les écoles parisiennes.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Paris et les AMEJD (Associations pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) ont préservé leur mémoire et leur histoire.

Dans chaque arrondissement, une stèle commémorative, située dans un parc ou un jardin, liste les noms de ces enfants. Grâce au QR code apposé à côté de chaque stèle et à notre plateforme en ligne, vous pouvez découvrir leurs histoires et leurs photos conservées au Mémorial de la Shoah. Dans le neuvième arrondissement, cette stèle est disposée dans le square Montholon.

À l'heure où les actes antisémites explosent, serait-il possible de mettre en lumière cette initiative sur le site de la Mairie du 9 en relayant le lien mentionné ci-dessus, de prévoir un encart / article dans le Journal du 9 et d'envoyer une newsletter dédiée pour informer les habitant-e-s de cette initiative mémorielle qui forge notre histoire commune ?

Enfin, l'exposition présentée à l'Hôtel de Ville est faite pour être présentée ailleurs, ainsi la Mairie du 9 pourrait accueillir l'exposition soit en ses murs, soit en tout autre lieu municipal pour la présenter aux publics scolaires et autre ?

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie les élus et le public pour leur présence. Elle annonce que la prochaine séance du Conseil du 9^e arrondissement se tiendra le 19 mai 2025.

La Maire du 9^e arrondissement

La Conseillère du 9^e arrondissement

Delphine BÜRKLI

Lorraine GAY